

LE CAHIER DE SOEUR PERRINE

In nomine P.....etc. Amen. Ci-après s'ensuit la déclaration de ce que je, sœur Perrine de Baume, de l'âge de 66 ans, à présent religieuse de l'Ordre de Ste Claire, réformé par vénérable et très dévote Sœur Colette, sais, tant pour avoir vu, et aussi ouï dire et expérimenté plusieurs fois, de la sainte honorable vie et conversation très religieuse de la dite glorieuse vierge Sœur Colette, par la forme et manière qui suit :

1- Premièrement, je, Soeur Perrine, ci-dessus nommée, demeurant à présent au couvent de Hesdin du dit Ordre, témoigne avoir ouï dire à notre dite glorieuse mère Soeur Colette qu'elle n'avait pas plus de quatre ans quand elle commença à avoir connaissance de Notre Seigneur. Et alors elle se mit à fuir les enfantillages, puérités, les amusements et dérèglements du monde, ainsi que ses vanités. Elle aimait la solitude volontaire. Dans la maison de ses parents, elle se tenait à l'écart, en un petit lieu fermé et séparé des autres, et qui était disposé comme un petit oratoire où elle s'occupait à penser à Dieu, à l'aimer, à le craindre et servir humblement, et à le prier dévotement. Partir de ce lieu était pour elle un ennui, car moi-même ai vu et aperçu toujours qu'elle était fort craintive, pudiquement réservée, et aimant la solitude. Quand elle sortait de clôture pour aller aux affaires de la sainte religion, au sortir de son oratoire et se trouvant en présence de quelques personnes, même familières et intimes, elle était comme timide et gênée.

2- Et je l'ai entendue dire, et entendue également le disant à mon bon père Frère Henri que, quelquefois, quand les jeunes filles venaient la voir, elles s'efforçaient souvent de l'emmener aux jeux et divertissements mondains, mais jamais elle ne voulut y consentir. Et quand elle se doutait qu'elles viendraient la chercher, elle disparaissait en quelque lieu secret, souvent sous les lits, tant qu'elles n'étaient pas parties. Cela, elle le disait plaisamment à mon dit père Frère Henri et par Frère Pierre de Reims, et par Frère Pierre de Lyon, qu'en ce jeune âge, la conversation de notre glorieuse mère Sœur Colette semblait tenir du ciel plutôt que de la terre et de l'humain, tant elle était bien composée et ordonnée. Dans tout son maintien, on ne pouvait apercevoir aucune légèreté ni vanité ; ses pensées, dits et faits étaient en toute pureté de conscience, sans autre intention que de plaire à Dieu. Il semblait à plusieurs personnes craignant Dieu que ce fût un nouveau trésor de grâces et de vertus envoyé par Dieu au monde.

3- J'ai entendu aussi notre dite glorieuse Mère disant familièrement à mon père Frère Henri qu'une bonne femme ancienne alors là présente, et qu'elle appelait sa maîtresse, lui avait fait plusieurs biens spirituels. Selon qu'elle le pouvait en ce jeune âge, elle macérait et mortifiait son petit corps, le nourrissait sobrement et étroitement. Elle couchait souvent sur des bardeaux, se couvrant de nattes, et s'entourant le corps de petites cordes rudes et pleines de nœuds ; et quand on la couchait, en ce jeune âge, en lit de plumes, elle se levait, et se couchait sur la paille ou les bardeaux. Elle ne portait comme chemise que la camisole de grosse toile blanche avec laquelle elle se couchait. Souvent sa mère la lui ôtait, craignant qu'elle ne se fatigue trop, mais un de ses voisins et amis en Notre Seigneur, nommé Adam Magnier, en qui elle avait confiance secrètement, lui en faisait avoir une autre. Cet homme était un notable bourgeois de Corbie, aimant Dieu, et dévote personne. Autant qu'il était en son pouvoir, il aidait Colette à accomplir ses bons desseins. Ainsi son père faisait coucher la fillette dans une chambre haute afin qu'elle ne descende pas pour aller aux Matines, mais Adam lui en donnait le moyen : il la descendait par une fenêtre. Quand son père vit qu'elle persévérait, en dévotion, il fit faire dans sa maison un oratoire où elle accomplissait ses dévotions et prières.

4- Encore moi-même, j'ai plusieurs fois entendu dire qu'elle se tenait pour pauvre et laide créature. Cependant, elle était de belle prestance et blanche tant que je l'ai vue, vivant auprès d'elle durant vingt-neuf à trente ans comme il me semble. En son jeune âge, elle était de couleur blanche et vermeille. Elle fut longtemps, ignorante de cette beauté corporelle, mais un jour, elle lui fut manifestée clairement et elle en devint triste et dolente. Elle pria alors Notre Seigneur qu'il lui plaise d'ôter d'elle cette fraîcheur de teint, et elle fut exaucée: elle resta de couleur blanche en la face, les mains et le corps. Et ainsi demeura-t-elle toute sa vie, comme plusieurs l'ont vue en son vivant. Ce qui concerne son jeune âge, je l'ai ouï dire par elle, dans le temps où je l'ai servie et lui ai tenu compagnie au moins en sept couvents où j'étais avec elle quand elle s'y transférait pour le bien de la sainte religion.

5- Je l'ai ouï dire que son père charnel, émerveillé de la voir continuer ainsi en saintes et bonnes œuvres, en eut grande joie avec sa mère. Ainsi ils rendirent grâce à Dieu, et la laissèrent faire ce que Dieu lui inspirait. Prenant plaisir à ses œuvres, ils eurent espérance que, par son moyen, ils pourraient avoir l'amour de Notre Seigneur et obtenir rémission de leurs péchés. Par les beaux enseignements qu'elle leur donnait, ils se disposaient de bien en mieux, gardant soigneusement les commandements de Dieu, et profitant de vertu en vertu. Je lui ai entendu dire que son père était doux et paisible, et que Notre Seigneur lui avait donné la grâce

d'apaiser et accorder ceux qui étaient en division et discorde, et qu'il ne cessait d'y travailler, de s'y donner de la peine, dès qu'il savait quelque discorde, afin d'y trouver le plus vite possible l'accord et le bien. J'ai aussi ouï dire à notre glorieuse mère que le Seigneur avait donné à son dit père une grâce de pitié et compassion pour les pauvres membres de Dieu, pour aider et soutenir les pauvres femmes dissolues, abandonnées, où qui s'étaient mal conduites. Il avait disposé une maison lui appartenant afin de les recevoir lorsque, par l'admonition de Colette, elles s'étaient retirées de leurs dérèglements et converties. Là on les reconfortait et on pourvoyait à leurs nécessités. Notre dite glorieuse mère disait également que sa mère pratiquait plusieurs pénitences, et qu'elle se confessait toutes les semaines, une fois au moins.

6- J'ai ouï dire à notre dite glorieuse mère que, son père étant au lit de la mort, et l'Abbé de Corbie, homme de noblesse ainsi que grand et vénérable prélat, étant venu le visiter, il lui dit: «Monseigneur, par votre grâce vous m'avez toujours bien aimé, et moi de même à votre égard. Je vous prie, pour l'amour de Dieu et du bon amour que nous avons toujours eu ensemble, que, après mon décès et trépas, vous vouliez prendre en recommandation mon unique enfant. Dès maintenant je vous la donne et mets en votre garde et protection. Qu'il vous plaise de la prendre et d'en faire votre fille». Lequel Abbé loyalement la reçut, promettant que, selon Dieu et conscience, il s'acquitterait de cette charge pour la dévote, humble et bonne conversation que menait cette jeune fille. Elle s'informait souvent, depuis, où elle pourrait trouver lieu de dévotion en religion où il lui serait possible de servir Dieu selon son esprit. J'ai ouï dire à notre dite glorieuse mère que, pour cette cause, elle était allée en un monastère de Saint Benoit, de dames du dit Ordre. Ces dames voyant la belle disposition de Colette, désiraient fort la recevoir. Mais lorsqu'elle vint devant le grand hôtel de ce monastère, elle aperçut l'image de saint François sur cet hôtel et, comme il lui sembla, saint François, de ses mains lui indiquait de s'en retourner.

Elle disait que le dit Abbé de Corbie aurait voulu bien des fois la marier, bien et honorablement, si elle avait accepté, mais nullement ne voulut consentir, désirant toujours servir Notre Seigneur en quelque lieu de dévotion. Ce lieu, elle ne le trouvait pas selon son bon désir qui pourtant ne diminuait pas mais croissait toujours en méprisant le monde et ses vanités.

7- J'ai ouï dire à notre glorieuse mère que sa mère avait environ l'âge de soixante ans quand elle fut conçue et née, ce qui, selon le cours de nature, est âge passé pour enfanter.

Je, sœur Perrine de la Baume, dessus dite, témoigne que l'humilité de notre dite glorieuse mère était telle que l'on croirait difficilement sans l'avoir vu et vraiment observé, comme je l'ai fait souvent pendant le temps où j'ai conversé avec elle et l'ai servie, moi indigne, en sept couvents au moins. Quand elle voyageait, se faisant conduire, pour édifier les couvents, au matériel comme au spirituel, j'ai toujours vu qu'elle se méprisait et se tenait pour vile et abominable devant Dieu, pire que tous les mauvais pécheurs du monde. Même quand on lui relatait les péchés du monde et les offenses excessives faites en ce temps-là, elle estimait qu'elles n'étaient rien en regard des siennes, que l'enfer n'était pas suffisant pour la punir. Jamais je n'ai entendu qu'en sa conscience elle se tint comme vraie religieuse, digne d'être en religion, mais je l'ai entendu dire, versant beaucoup de larmes par sa grande humilité, qu'elle désirait fort être servante de quelques bonnes dévotes religieuses. Et de fait, étant encore en habit du siècle, elle alla, pour accomplir ce bon désir, se présenter au monastère des dames de religion de Sainte Claire à Pont-Saint-Maxence, qu'elle supposait être selon son saint désir. Mais Notre Seigneur l'éclaira, par inspiration, que ce n'était pas là qu'elle devait demeurer. Elle s'en alla donc sans jamais revenir, comme elle nous l'a dit.

8— Ce bon désir d'être servante des sœurs en parfaite charité, toujours je l'ai vu et aperçu. Même lorsqu'elle était abbesse d'un couvent en Bourgogne, nommé Poligny, par humilité elle rendit l'office d'abbesse, et elle se tenait humblement sujette, faisant la cuisine, lavant les écuelles, en disant les sept psaumes et la Litanie. Elle faisait très volontiers les œuvres d'humilité et ainsi enseignait aux novices et aux jeunes sœurs à aimer avec ferveur, révéler et craindre Notre Seigneur, et à garder pureté, netteté de cœur, de corps et de conscience. En outre, je n'ai point vu ni su, tant que j'ai conversé avec elle, qu'en toutes les lettres qu'elle écrivait elle ait signé autrement que : «indigne serviteresse et inutile orateresse». Et pareillement, dans les ordonnances qu'elle a faites pour mieux garder notre saint état, elle se nomme «Soeur Colette, petite et humble ancelle et indigne serviteresse de Notre Seigneur, pauvre et inutile religieuse de madame Sainte Claire. Je n'ai pas vu non plus, ni aperçu, qu'elle voulût souffrir qu'on dise ou écrive quelque chose qui soit à son honneur ou louange. Au commencement de la réforme, les Frères l'appelaient du nom de mère, et même dans une oraison qu'ils avaient appropriée à prier pour elle, ils la nommaient mère mais nullement elle ne voulut le souffrir, elle se fit nommer et appeler humblement et simplement par le nom de sœur.

9- Elle eut, dès le commencement de la Réforme, un notable père confesseur nommé Frère Henri de Baume, lequel était mon oncle. Lui, ayant une bonne connaissance des grandes grâces que Notre Seigneur avait faites et faisait de jour en jour à notre dite glorieuse mère, se mit à composer secrètement un petit livret des dites grâces parmi lesquelles se trouvaient plusieurs choses notables. Elle le sut, cela vint à sa connaissance. Elle fit appeler le dit bon père et le reprit très âprement de ce qu'il ait ainsi écrit à sa louange, car elle se disait grande pécheresse, toute défectueuse et plus digne de confusion que d'autre chose. Elle demanda le dit livret qui lui fut remis, et incontinent elle le jeta au feu et le brûla afin qu'il n'en fut nulle mémoire jamais. De même, une fois, le Très Révérend Père, Ministre général, chef de tout l'Ordre, fit, à la demande de Colette, de bonnes et belles ordonnances pour toute notre religion, comme il appert encore. Afin que, dans le temps à venir, elles soient mieux gardées et tenues, il y écrivit certaines petites choses qui se trouvaient à l'honneur de la Réformatrice, mais elle n'y prenait pas plaisir, ni d'elle-même ne voulait les entendre. Et quand, pour les autres sœurs, il convenait de les lire en sa présence, il suffisait d'arriver à ce passage où elle était appelée mère des autres pour qu'elle se montre fort désolée, cela tant que j'ai pu l'apercevoir.

10- Plusieurs personnes venaient souvent à elle pour recevoir consolation de leur âme, mais jamais, lorsqu'elle n'avait pas l'office d'abbesse, et bien qu'elle eut, par notre saint père le pape, licence spéciale de parler, elle ne voulut le faire sans permission de son abbesse, laquelle permission obtenue, elle reconfortait, consolait et remettait en paix dans la droite ligne les personnes désolées, en leur parlant très saintement, de l'abondance du cœur. Elle a, de même, fait confesser dévotement et révéremment, avec componction, plusieurs obstinés et endurcis dans le mal et leurs péchés, qui ont été touchés par ses saintes paroles et ses admonitions. Il y eut, à Poligny, un chevalier qui, depuis trente ans, ne s'était pas confessé, mais elle fit tant, par la grâce de Dieu, qu'elle sut ses péchés. Alors envisageant le grand péril où se mettait le chevalier, elle confessa elle-même ces péchés, elle en reçut la pénitence, et la fit. Bientôt après, le dit chevalier se confessa très dévotement, et humblement reçut pénitence. Ainsi l'ai-je ouï dire et raconter par mon bon père Frère Henri.

11- Elle prenait grand plaisir, et elle le faisait très humblement, à exhorter toujours à l'amour de Notre Seigneur, à fuir le péché, à observer les saints commandements de Dieu. Elle a fait, à notre sainte religion, beaucoup de biens, même comme innombrables et, malgré cela, elle disait souvent que jamais elle n'y avait fait le bien, mais au contraire tout gâté... Je l'ai ouï

d'elle, même plusieurs fois. Et aussi lorsque, étant abbesse, elle présidait au chapitre, ou au réfectoire, ou autre part, elle montrait y avoir si grande modestie craintive qu'il semblait exactement qu'elle était en présence de Dieu son juge. N'étant pas abbesse, en communauté elle faisait comme les autres, désireuse toujours d'être au plus bas lieu. Quand elle mangeait à part, hors des autres, elle s'asseyait à terre. Très peu souvent elle prenait un siège, et ne le faisait qu'avec ennui quand elle y était contrainte par ses infirmités. Lorsqu'il lui arrivait de dire l'Office divin après les autres, elle prenait une aide, et toujours plus volontiers les sœurs novices que les autres; elle les faisait commencer et finir. Elle fut la plus simple du couvent par son humilité. Je l'ai également entendu raconter à Frère François Claret comment, lorsqu'elle voyait qu'on faisait, en se ménageant, les œuvres de charité et d'humilité, qu'on les esquivait, elle se souvenait qu'elle, avant d'être religieuse, faisait volontiers et généreusement, aux pauvres lépreux, tout le soulagement et réconfort qu'elle pouvait, y mettant tout son amour.

12 - Avec cela, j'ai ouï dire à notre glorieuse Mère, qu'étant encore dans le siècle, elle désirait sur toutes choses être religieuse, mais, selon son esprit, elle ne trouvait aucun lieu qui lui convienne. Un notable et bon père frère mineur du couvent Saint François de Hesdin, qui pour lors la confessait et lui donnait de bons enseignements et conseils en Notre Seigneur, lui suggéra de se mettre en un reclusage pour bien servir Notre Seigneur. La chose lui plut beaucoup et son esprit y inclina fortement. À plusieurs reprises elle le demanda à l'Abbé de Corbie, mais celui-ci ne voulait nullement le lui accorder et résistait énergiquement. Voyant cela, elle eut l'idée, une fois où l'Abbé devait faire un grand dîner, qu'elle pourrait obtenir l'appui de cette compagnie si elle venait devant elle faire sa requête. Et, pleine d'espérance, ainsi fit-elle. Mais, bien que très humblement, elle allégeât d'une part la passion douloureuse de Notre Seigneur et l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, et d'autre part l'amour que ce bon Abbé portait à son père et la promesse qu'il lui avait faite à son trépas, l'Abbé refusa d'acquiescer à sa requête. La compagnie l'en désapprouva vivement, disant que c'était trop grande dureté que de maintenir ce refus. Et, par la grâce de Notre Seigneur, il donna enfin son accord, bien qu'à regret et contre sa volonté.

13 - En peu de temps, le dit Abbé fit faire un petit reclusage, le plus «consolable» qu'il put, où elle pouvait ouïr tout le Divin Office, voir Notre Seigneur aux saintes messes et recevoir le très précieux Corps de Notre Seigneur. Et quand ce dit reclusage fut fait, le bon Père Frère Jehan Pinet fit un très beau sermon du mépris du monde. Elle entra dans le Tiers-Ordre de

Saint François, en faisant vœux de pauvreté, obéissance, chasteté et clôture perpétuelles. Alors, le dit Abbé et son vénérable couvent, le dit bon Père, et plusieurs notables personnes, solennellement, la mirent au dit reclusage. Ainsi lui ai-je ouï dire. Sr Katerine de la Verdure et Soeur Marguerite Bamme lui ont ouï dire qu'elle avait environ dix-huit ans ¹ quand elle entra au dit reclusage. J'ai ouï dire à la bonne mère Soeur Agnès de Vaux et à la maîtresse de notre dite glorieuse mère qu'elle portait une chaîne de fer en croix devant sa poitrine et que cela lui causait grande douleur.

J'ai ouï dire à mon père Frère Henri et à la bonne mère Soeur Agnès, et à la dite maîtresse, que notre dite glorieuse mère, elle étant en son reclusage de Corbie, eut claire connaissance du trépas du bon père Frère Jehan Pinet à Hesdin, à l'heure même où il se produisit. Elle dit à certaines femmes dévotes qui demeuraient près de son reclusage : "Hélas, mon bon père Frère Jehan Pinet est trépassé à cette heure, car j'ai vu son âme qui s'en allait glorieusement en paradis. Ainsi, notre dite glorieuse mère disait que le dit bon Père venait la voir tous les ans une fois, quelque part qu'elle soit. Il la réconfortait grandement, lui demandait parfois: "Colette, Colette, où est maintenant la ferveur de ton reclusage?" Je l'ai ouï de notre glorieuse mère, moi-même.

14- Pour ce qui touche à l'observance des saints commandements de Notre Seigneur, elle était fort soigneuse et zélée. Car elle voulait que celles qui viennent nouvellement en religion soient, premièrement, avant toutes autres sciences, profondément et fermement instruites des commandements de Dieu, parce qu'ils sont de très grande obligation, et nécessaires au salut des âmes, et ils ne doivent absolument pas être transgressés. En ce qui concerne les autres commandements, j'ai toujours vu et connu, tant que j'ai conversé avec elle, qu'elle était très désireuse de garder les fêtes et solennités, et souhaitait que ses sœurs et tous les catholiques les gardent de même. Et dans ses couvents où il fallait assurer la vie de ses sœurs et de ses frères, jamais, de son temps, elle n'a consenti à ce que de la nourriture fût achetée durant les fêtes. Elle acceptait qu'en un jour de fête l'aumône soit demandée pour l'amour de Dieu, mais néanmoins jamais elle ne voulut souffrir qu'en ces mêmes jours quelque aumône ou bienfait, même demandé, pour elle, ou pour le couvent, soit amené en utilisant un moyen quelconque: voiture, cheval, âne... Ainsi l'ai-je toujours vu et su tant que j'ai été avec elle, et il en est encore de même en plusieurs couvents par la grâce de Notre Seigneur, comme j'en témoigne. Jamais je n'ai perçu qu'elle voulût souffrir, pour une construction, quelle qu'en soit la

¹ Là, il conviendrait, ou de renvoyer au renvoi(a) à la fin du n. 19 de Pierre de Vaux, ou de le reproduire ici, car il y a erreur d'âge.

nécessité, qu'on amène ou apporte quoi que ce soit dans aucun de ses couvents. Une fois il advint, par inadvertance et ignorance de ceux qui avaient en charge le bâtiment de Poligny où elle se trouvait et moi aussi, qu'en les fêtes de Pâque ou de Pentecôte je ne sais plus exactement laquelle, on amena, pour Dieu et en aumône, des matériaux pour la réparation du dit couvent. Elle en eut si grande douleur et tristesse que beaucoup craignaient fort que le couvent ne doive être détruit, à cause du grand désir, qu'elle avait de garder les fêtes et solennités et qu'elles soient bien gardées. De même j'ai vu, au couvent où elle était et où j'étais avec elle, que, pour plus dévotement et avec révérence garder les fêtes et dimanches, on préparait le samedi ou la veille ce qui était nécessaire pour soutenir le corps en ces fêtes ou dimanches.

Souvent elle demandait à ceux qui avaient la grâce de prêcher et proclamer la Parole de Dieu de vouloir bien prêcher au pauvre peuple les commandements de Dieu, ainsi que les dangers de conscience dans lesquels se mettent ceux qui transgressent les dix commandements.

15- Souvent, en plusieurs cités et autres villes situées en diverses régions, là où c'était coutume de faire marché les fêtes ou dimanches, elle faisait appeler les gouverneurs et elle s'efforçait de tout son pouvoir d'obtenir qu'ils s'accommodent de placer les marchés en jours fériés. Pour cela, elle leur montrait les grands péchés, offenses et maux sans nombre qui s'y commettent.

Toutes les fois qu'elle-même conduisait ses sœurs d'un couvent à un autre nouvellement établi ou qu'elle allait visiter ceux déjà existants, en quelque pays que ce soit, en hiver ou en été quelque temps qu'il fasse, en paix ou en guerre, si, pendant le voyage, survenait un dimanche ou une fête quelconque, elle et toute sa compagnie s'arrêtaient dans la ville, fût-elle petite ou grande, et y demeuraient pour célébrer dévotement la dite fête. Et plusieurs fois, elle et toutes les sœurs de sa compagnie recevaient Notre Seigneur à la messe, et moi, Soeur Perrine susnommée, l'ai ainsi reçu avec elle, car très souvent en sa présence trois ou quatre messes étaient célébrées. Une fois entre autres, comme elle revenait de visiter un des plus lointains de ses couvents, elle s'arrêta un samedi en une petite ville d'une douzaine de maisons environ, où il convint de demeurer deux jours, c'est-à-dire le dimanche et une autre fête le lundi suivant. Tout le pays était rempli de gens d'armes qui étaient chaque jour en cette ville, mais durant ces jours que Colette et ses sœurs s'y tinrent, aucun n'y entra, bien qu'on les vît tourner alentour, et moi-même ai souvenance d'en avoir vu alors, car j'étais avec elle en cette petite ville.

16- J'ai ouï dire à la mère abbesse de Besançon alors que j'étais au dit couvent, et aussi à la fille d'un notable marchand nommé Hennequin, de cette même ville, et qui aimait beaucoup spirituellement notre glorieuse mère dont les dévotes et humbles exhortations avaient obtenu qu'il ne voyage pas pour ses affaires les jours de fête, qu'une fois il allait, avec quatorze autres marchands, à une franche fête². Comme ils étaient à mi-chemin, survint une fête un dimanche. Après avoir entendu la messe de bon matin, ils voulurent se remettre en route, disant que s'ils tardaient à repartir ils arriveraient quand tout serait déjà vendu et eux ne récolteraient que refus. Mais Hennequin résista très fort, disant qu'il avait espérance en Dieu qui l'aiderait mieux s'il gardait la fête que s'il passait outre. Malgré cela, huit de ses compagnons partirent ce jour même. Ils furent pris et dépouillés par des larrons et guetteurs de chemins, mis en prison étroitement et interrogés avec insistance pour savoir s'il n'y en avait pas d'autres après eux. Par contrainte, ils dirent que oui, et qu'on devait encore passer le lendemain. Quand vint ce lendemain, le lundi au matin, après la messe, le dit marchand, avec ses cinq compagnons qui étaient demeurés, se remirent en chemin. Mais bientôt ils furent rencontrés des dits larrons, qui étaient aux aguets et qui, lorsqu'ils approchèrent d'eux, leur parlèrent tout à fait rudement, disant "A la mort! À la mort!" Hennequin s'arrêta, tandis qu'il faisait continuer à marcher en avant ses compagnons et son chariot où il avait des marchandises de grande valeur. Et bientôt, il put aller à la suite, sans nul empêchement des brigands qui ne purent se mouvoir, ni éperonner leurs chevaux, ni faire quoi que ce soit, tant que les voyageurs ne furent en sûreté.

17- Je, Soeur Perrine, ci-dessus nommée, alors que j'étais au couvent de Poligny en Bourgogne, ai entendu que mon père Frère Henri de Baume disait devant les sœurs du dit couvent, que notre dite glorieuse mère avait eu une vision épouvantable. Elle y avait connu généralement tous les états de l'Église et du siècle, et leur gouvernement, et les défauts et offenses, faites contre Dieu, tant des principaux que des moindres. Elle vit en conséquence les horribles peines et punitions terribles à chacun selon le service. Elle en eut une si grande frayeur et en fut tellement ébranlée, que, huit jours durant, elle fut dans une crainte continuelle de perdre l'équilibre et de tomber dans ces tourments. Cette vision terminée, elle s'enhardit et, comme je l'ai entendu dire à Frère François Claret, elle prit une barre de fer qu'elle empoigna si fort et fermement qu'ensuite elle avait grand'peine à la lâcher, sous l'influence de l'épouvante et de l'horreur qui s'étaient imprimées en elle à la vue de ces peines

² « franche » : sans doute exemptée de certains impôts.

et tourments. Notamment, j'ai toujours entendu affirmer que notre dite glorieuse mère ordonna de dire trois fois l'Ave Maria à la fin du Divin Office contre les trois grands péchés qui principalement règnent au monde ainsi qu'elle le connut en la dite vision, et aussi pour nos vœux de la sainte religion.

Je, ci-dessus nommée, ai également entendu dire au beau père de Reims, à Frère Henri et à Frère François Claret, que notre dite glorieuse mère a, été présentée devant Dieu par notre glorieux père Saint François pour faire la réforme dans le monde, ce qui fut accordé par Notre Seigneur à notre glorieux père Saint François. J'ai ouï dire au bon père Frère Jean Toursiau que Notre Seigneur était venu à elle et lui est apparu en propre personne J'ai ouï dire à notre glorieuse mère que, se voyant ainsi contrainte à sortir de son reclusage pour faire le bien qu'elle a en fait accompli en notre sainte religion, elle craignait fort que ce ne soit que tromperie de l'ennemi d'enfer, Pour cette raison; elle se fit humblement et instamment recommander à toutes dévotes personnes dont elle pouvait avoir connaissance, ainsi qu'à gens de science qu'elle savait aimant Dieu et le craignant, et elle voulut avoir leur avis prudent et leur conseil: ils jugèrent et conseillèrent qu'elle devait faire ce qui lui était demandé.

18- Je, Soeur Perrine ci-dessus nommée, ai ouï dire à notre glorieuse mère que, quand elle se fut disposée et déterminée à aller trouver notre saint père le Pape, par la grâce de Notre Seigneur, vint vers elle une notable dame, fille de Monseigneur de Rochechouart et veuve du Baron de Brisay. Cette dame s'offrit de l'accompagner, purement pour l'amour de Dieu et avec son aide, jusqu'à ce qu'elle ait accompli son bon désir et vouloir. Et elle réalisa fidèlement ce projet. Pour la sortie du reclusage, Colette eut plusieurs empêchements car l'Abbé de Corbie n'y voulait pas consentir. Mais Notre Seigneur y étendit sa grâce, de sorte qu'elle partit très honnêtement accompagnée de la dite dame de Brisay, du bon père Frère Henri et d'autres. Il leur fallut bien des jours pour parvenir en présence de notre saint père le Pape. Elle se fit précéder par une notable femme discrète devant manifester au saint Père le motif qui l'amenait. Comme par hasard, cette femme devint folle elle avait tout à fait perdu le sens. Ainsi l'ai-je entendu dire au bon père Frère Henri, à Poligny, à la grille devant les sœurs, et à Sœur Agnès de Vaux. Car la dite femme se dépouillait sans honte de ses vêtements. Elle vint en la cité de Nice où était pour lors notre saint Père, et elle fit son message entièrement. Et, quand notre glorieuse mère fut venue en la dite cité, elle fut aussitôt conduite à notre saint Père grâce à la bonne diligence de la femme qui était venue devant, car celle-ci, bien qu'elle eût grand empêchement en venant, se trouva, par la grâce de Dieu, en mesure de s'acquitter très bien, prudemment, de ce dont elle était chargée.

19- Dès que notre glorieuse mère vint devant notre saint Père, comme je l'ai entendu raconter par elle, il s'avança et, voyant une petite bourse à la ceinture, il la prit. En cette bourse il y avait un petit rouleau où était consigné ce qu'elle avait dessein de demander au saint Père. Celui-ci, en le lisant, connut donc ce qu'elle voulait demander et obtenir. Comme je l'ai encore ouï dire à notre glorieuse mère et à Soeur Agnès de Vaux, elle demanda spécialement deux choses : la première, qu'il veuille par grâce lui accorder de prendre l'état de la vie évangélique et d'entrer dans le second Ordre de monseigneur Saint François qui est dit l'Ordre des pauvres Dames, duquel Ordre, Madame Sainte Claire fut la première qui garda la Règle donnée par Saint François et qui est dite évangélique et apostolique. En second lieu, ce qu'elle demandait, je l'ai ouï dire à mon bon père Frère Henri, était la réforme des Ordres institués par Saint François. Mais bien que ces demandes soient grandes, justes et raisonnables, notre saint Père ne voulut pas les accorder de suite parce que, vu l'austérité de la vie qu'elle demandait, et son jeune âge, une partie des cardinaux n'étaient pas consentants. Ainsi elle n'obtint rien sur le moment.

20- Mais comme j'ai ouï dire à mon père Frère Henri, à la grille des sœurs, devant les dix sœurs de Poligny, il y avait un ancien cardinal qui, après la requête de notre glorieuse mère, demanda au saint Père audience et grâce de parler. Il fit un beau sermon où, louant la vie évangélique et apostolique, il montra qu'on ne pouvait refuser ce que Colette demandait. Ainsi l'accord se fit entre notre saint Père et ses cardinaux et alors, comme j'ai ouï dire, à notre glorieuse mère, notre saint Père, en propre personne la reçut en l'état évangélique de sainte religion, en présence de plusieurs personnes considérables d'Église et du siècle, et de ceux qui l'avaient accompagnée en ce lieu. En un très beau et solennel sermon, il fit l'éloge de la vie évangélique et apostolique qu'elle voulait embrasser. Ainsi fut-elle reçue en la sainte religion de Sainte Claire et, sans aucun délai, faite professe de cet Ordre, car il lui mit le voile sur la tête, la ceignit de la corde et lui donna à garder la Règle de Sainte Claire. J'ai ouï dire à mon père Frère Henri que toutes ces choses, notre saint Père les accomplit avec tant de dévotion et de révérence qu'il semblait un ange de Paradis. Quand tout le saint mystère fut pleinement réalisé, par la grâce de Notre Seigneur, doucement et avec une grande bienveillance, il exhorta Colette à être sagement prudente et bonne religieuse, gardant bien ce qu'elle a promis et voué à Dieu, et continuant de mieux en mieux jour après jour, Très charitablement il s'offrit à elle pour l'aider et la soutenir en toutes ses nécessités, à l'honneur de Dieu. Il lui demanda si elle accepterait de se rendre en son pays (l'Aragon); auquel cas il la ferait recevoir aimablement et confortablement. Mais, par la grâce de Dieu, il fut content qu'elle retourne en son pays.

21- J'ai ouï dire à mon père Frère Henri que notre saint Père lui recommanda affectueusement notre dite glorieuse mère, lui disant de ne jamais la laisser, et il le bénit et baisa son épaule en disant "Cette épaule est bien bénie qui portera le pain qu'elle mangera". Puis il dit aussi, à haute voix "Plût encore à Dieu que je sois digne d'aller à la quête de pain pour faire vivre cette fille." Et à la dame de Brisay qui l'avait amenée, il donna bénédiction en lui recommandant de la ramener paisiblement. Un long temps ne fut pas nécessaire pour que Soeur Colette s'aperçoive qu'on lui faisait plus d'honneur que de coutume, et on l'appelait "mère". Elle voulut en savoir la raison et d'où cela venait. Finalement on lui déclara comment notre saint Père l'avait bénie et faite abbesse, ce dont elle fut tristement étonnée, peinée, toute abattue, car son cœur jamais ne pouvait l'admettre, quoi qu'on puisse lui dire. Elle croyait être simple religieuse sans office d'abbesse. Quand elle fut certaine qu'elle était bénite abbesse, elle fit diligence pour renvoyer quelqu'un vers notre saint Père afin de le prier humblement qu'elle ne fût point abbesse; mais il répondit que ce qui était fait, ainsi demeurerait. Et il lui envoya un beau bréviaire pour dire ses Heures. Je l'ai tenu, et d'autres sœurs aussi, et de plus je l'ai entendu dire à mon père Frère Henri.

22- Quand notre glorieuse mère fut à Baume, après être revenue de la présence de notre saint Père, là elle fut reçue, dignement et charitablement, par très noble Dame Blanche qui était comtesse de Genève, qui fut très heureuse de sa venue car, par elle, elle eut grande connaissance de sa conscience, si bien qu'elle ne voulut plus se séparer d'elle et de ceux et celles qui lui étaient attachés. Ainsi, elle lui abandonna la moitié de son château de Baume, pour elle et sa compagnie. Ce fut le premier lieu où elle commença de servir Dieu parfaitement en gardant la règle de Sainte Claire et ce qu'elle avait promis et voué à Dieu. Cela dura jusqu'à ce que notre saint Père lui donne par Bulle le couvent de Sainte Claire de Besançon où elle fut conduite par la dite comtesse en personne, accompagnée de sa nièce, depuis duchesse de Bavière et comtesse palatine du Rhin, et l'escorte qui convenait. Cette Dame Blanche ordonna que, en quelque lieu qu'elle trépasserait de ce siècle, elle soit amenée en un des couvents de Colette pour qui elle avait conçu un grand amour, et en qui elle voyait la grâce de Notre Seigneur. Elle considérait en outre combien de filles remarquables venaient à elle, et comment les couvents se multipliaient. Et fidèlement fut accompli ce qu'elle avait ordonné durant sa vie, car après sa mort son corps fut amené et mis au tombeau au couvent de Poligny où Madame sa nièce fit faire une très belle chapelle. Ainsi l'ai-je ouï dire à mon père Frère Henri.

23- J'ai ouï dire à mon bon père Frère Henri que, une fois qu'il parlait à notre glorieuse mère des choses convenables à la forme de vie religieuse qu'elle voulait vivre, il tomba du ciel, devant eux, soudainement, une très belle corde faite avec art, très bien, blanche comme neige, que Colette reçut et déploya sans rien dire ni rien manifester, là, en présence de son confesseur Frère Henri.

J'ai ouï que notre glorieuse mère disait à Frère François Claret, et aussi à frère Jehan Toursiau, comment souvent, à des religieuses, pour les inciter à la dévotion et à désirer avec ferveur garder ce qu'elles avaient promis et voué à Notre Seigneur : «Mes sœurs, mes sœurs, je vous dis que cette religion n'est pas la religion de Soeur Colette ni de Frère Henri, mais la religion de Notre Seigneur, car il vint en propre personne pour la réformer».

J'ai ouï que Frère François Claret disait à notre bonne sœur Agnès de Vaux que plusieurs fois notre glorieuse mère, se trouvant en grande nécessité pour l'édification et construction de ses couvents, alors que toute aide humaine faisait défaut, Notre Seigneur venait à son secours: il lui envoyait de quoi payer les ouvriers, et satisfaire à toutes autres obligations.

Je, Soeur Perrine de Baume ci-dessus nommée, ai ouï dite à notre dite glorieuse mère qu'après la mort de ses père et mère elle ne retint rien, mais donna tout, le distribuant aux pauvres. Au sortir de son reclusage pour aller à Rome, elle n'avait pas une maille. Tant que je l'ai vue vivre et converser en la sainte religion, j'ai toujours vu et aperçu qu'elle a vraiment aimé et recherché de toute son ardeur la sainte pauvreté en tout et partout. Même ses oratoires où elle se tenait ordinairement dans la journée, où elle entendait la sainte messe et recevait le Corps de Notre Seigneur, elle les voulait petits, pauvres et bas, et s'ils étaient faits autrement, ils lui déplaisaient fort, et elle en était désolée. En plusieurs couvents, ils étaient si étroits et si bas qu'à grand peine pouvait-elle s'y lever et tenir droite; on aurait plutôt cru à des logettes pour abeilles. Et alors, selon l'appréciation de sa conscience, elle était bien logée. Grands et nombreux bâtiments lui déplaisaient fort. Jamais on ne put édifier ni faire un couvent, si pauvre soit-il, qui, à son jugement, ne soit trop beau et trop solennel. Ainsi l'ai-je toujours vu tant que j'ai été avec elle, et aussi lui ai-je entendu dire que les sœurs, pour l'amour de la très grande pauvreté de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui jamais ici-bas n'eut de maison, devaient être contentes d'avoir des édifices juste nécessaires, sans superfluité, et pauvres, sans rien de remarquable. J'ai vu que notre glorieuse mère s'arrêtait et demeurait plus volontiers dans les pauvres et petits couvents que dans les grands et où tout est en abondance, car elle se trouvait plus à l'aise; et pareillement elle aimait mieux faire résidence dans les petites et pauvres villes que dans les grandes et riches. De même, lorsqu'elle voyageait, pour les affaires de l'Ordre ou,

des couvents, et qu'aux étapes on la logeait en de grandes maisons ou chambres, elle n'osait pas lever les yeux, se sentant épouvantée. Et quand elle venait en quelque couvent où elle découvrait quelque chose contre la pauvreté, elle ne pouvait le supporter ni en esprit, ni de fait.

24- Et aussi elle était fort libérale et compatissante. Je l'ai entendue dire que lorsqu'elle allait à l'école en son jeune âge, elle donnait volontiers aux enfants pauvres ce qu'elle portait pour manger, et dans la maison de son père, elle donnait aux pauvres et nécessiteux toutes les choses comestibles sur lesquelles elle pouvait mettre la main. Depuis qu'elle eut distribué aux pauvres les biens qui lui étaient venus par la mort de ses père et mère, elle ne voulut avoir pour son propre usage aucune autre chose au monde que ce qui lui était absolument nécessaire pour couvrir son pauvre corps et pour le Divin Office. Et encore, elle prenait sur ce nécessaire si elle rencontrait frère ou sœur dans le besoin, leur donnant tunique, manteau, bréviaire ou habit.

Elle avait très grand soin d'être présente lorsqu'on taillait tuniques, manteaux ou habits, tant de frères que de sœurs, et ce, tant par charité parce qu'elle désirait qu'ils soient bien pourvus selon leur nécessité, que par souci que la sainte pauvreté ne soit blessée dans la largeur ou la longueur, etc. Tous les petits morceaux qu'on faisait en taillant, elle les recueillait ou les faisait recueillir pour les employer en temps nécessaire. De ces pièces, elle en avait plusieurs en son habit. Toutefois entre toutes les choses auxquelles elle prenait grand plaisir, il y avait d'abord les livres destinés au divin Office de Notre Seigneur. Elle les faisait chercher en diverses régions comme en Allemagne et autres, afin que Dieu soit bien servi, et qu'il n'y ait point de manquements dans son saint service par défaut de livres. Mais quand on lui en apportait pour sa personne, ou lui en envoyait, comme l'ont fait plusieurs seigneurs ou autres personnes importantes, elle les donnait généreusement, si bien que plus d'une fois elle est demeurée sans bréviaire et elle était obligée d'en emprunter un pour dire son Office. Ainsi l'ai-je vu à plusieurs reprises.

25- Plusieurs fois, de notables personnes de divers états, considérant les grandes affaires qu'elle avait pour l'édification des couvents, à l'honneur de Dieu et pour le salut des âmes, lui présentaient de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des bijoux, quelquefois pas trop souvent draps ou couvre-chefs ; de tous ces présents qu'elle recevait en personne, jamais on n'aurait pu les employer mieux qu'elle ne faisait, car elle aurait préféré mourir que s'en servir pour d'autres œuvres que selon l'intention de ceux qui les avaient offerts. Et tout ce qui lui

était donné pour elle-même et ses propres nécessités, elle le vendait et appliquait ce qu'elle en pouvait retirer à l'avancement de l'édifice de Notre Seigneur, et peu ou rien n'en voulait avoir. Ainsi l'ai-je entendue le disant, et l'ai-je vu. J'ai vu qu'elle ne se défiait jamais de Notre Seigneur, mais toujours mettait son espérance en Lui et en sa bonté, qu'il les pourvoierait, elle et ses sœurs, en leurs nécessités, si elles gardaient loyalement ce qu'elles ont voué et promis à Dieu. Une fois, au couvent de Hesdin, notre glorieuse mère avait décidé de tailler un habit au beau père P. de Reims, et, pour ce faire, elle fit appeler un frère lai, ouvrier capable, nommé, Frère Andrieu, à qui elle donna le drap qu'elle pensait être suffisant pour faire le dit habit. Et quand il eut réfléchi et étalé le drap bien mesuré, il trouva qu'il en manquerait bien une grande aune (presque 1 m.20). Il retourna donc vers notre glorieuse mère et lui montra qu'il ne pourrait absolument pas trouver un habit dans si peu de drap. Alors elle lui dit allègrement: «Eh! bien, va prier Notre Seigneur et reviens vers moi, et tu tireras d'un coté et moi de l'autre pour voir si nous pouvons l'allonger ». Quand il revint comme elle lui avait dit, elle le fit tailler en sa présence et, par la grâce de Notre Seigneur, il en trouva si grandement que l'habit y fut copieusement, et il demeura un grand morceau de drap. J'ai tenu moi-même le dit habit.

26- J'ai vu et connu souvent que notre glorieuse mère était timide et fort craintive, surtout de Dieu, en tout ce qu'elle faisait ou entreprenait, de sorte qu'elle ne s'engageait guère en œuvres importantes sans avoir, sur cela, pris conseil de ses bons pères et frères, et aussi de ses soeurs, même des novices. Ainsi l'ai-je vu, afin que son œuvre soit bien selon Dieu et selon bonne conscience. J'ai ouï dire à Soeur Mathieuette qu'un bien petit agnelet fut apporté, par dévotion, à notre glorieuse mère. Elle en eut grande fête et en fut stimulée en son esprit; spécialement quand le petit agnelet était présent à l'élévation du Corps de Notre Seigneur et, sans l'enseignement de qui que ce soit, il mettait ses deux genoux en terre, comme s'il adorait Notre Seigneur.

26 bis. Pareillement ai-je ouï dire à notre bonne mère, Soeur Agnès de Vaux, que Notre Seigneur envoya à notre glorieuse mère une petite bête blanche comme neige, et très belle, telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable précédemment. Elle ne résidait pas avec elle, mais de temps à autre apparaissait et se montrait à elle le matin, elle était très, plaisante à voir. Bien des soeurs la virent et s'efforcèrent plusieurs fois de la toucher et prendre mais n'y parvinrent jamais car elle se cachait et prenait la fuite. La dite Soeur Agnès y était. Ainsi l'ai-je ouï Dire aux sœurs du couvent de Besançon.

DE SA SAINTE ORAISON

27- Le sacrifice de sainte oraison était son refuge et son recours, et il constituait sa principale occupation soit mentalement, soit vocalement. C'était une grâce de Notre Seigneur que soit manifesté clairement son grand et ardent désir que Dieu soit diligemment, dévotement et révéremment servi et honoré, et que ce saint service soit fait en toute humilité, pureté de cœur et crainte respectueuse. Du Divin Office, elle voulait qu'aucune sœur ne soit exempte, sous peine de punition, à moins que ce ne soit pour une chose absolument nécessaire et manifeste. Elle voulait que chaque sœur vienne à l'église avant le commencement de l'Office afin de disposer et préparer son cœur et sa conscience, et que le saint service soit plaisant et agréable à Dieu. Et bien qu'elle fût très faible, débile, et grandement fatiguée de toutes les peines et douleurs qu'elle souffrait et portait, néanmoins tout son plaisir était de participer au Divin Office autant qu'il lui était possible, et autant que Notre Seigneur lui accordait temps et force. Elle allait si promptement et joyeusement qu'il semblait qu'elle n'eut jamais souffert aucun mal ni douleur. Et quand elle y était, sans rien épargner, elle livrait son cœur, son corps, toute sa puissance à l'honneur de Notre Seigneur, pour lui rendre ce sacrifice acceptable et agréable; et elle le faisait de si grand courage qu'on l'entendait par-dessus les autres.

28- Ainsi ai-je vu et entendu plusieurs fois, et l'ai-je aussi entendu par mon père, frère Henri, que, au commencement de sa réforme, elle était en grande hésitation et perplexité sur la manière dont elle devait dire le Divin Office avec ses sœurs, étant donné que la Forme de vie précise: «que les sœurs disent le divin office hautement, sans chanter». Elle appela son père confesseur, Frère Henri de Baume, pour conférer de cela avec lui. Après avoir saintement échangé ensemble, ils retournèrent à l'oraison et prièrent Notre Seigneur de vouloir bien leur apprendre comment ils devaient dire le Divin Office à son honneur et à l'édification du peuple. Et pendant qu'ils priaient, voilà que soudainement fut ouïe une voix très mélodieuse et plaisante, qui semblait plutôt angélique qu'humaine, et qui présentait la manière humble et simple dont elles devaient accomplir le Divin Office. Après avoir écouté avec soin, ils ordonnèrent que toujours le dit Office soit dit ainsi.

29- Jamais, à l'Office, je n'ai vu ni aperçu que notre glorieuse mère fût ennuyée ou troublée ou fatiguée. Il semblait au contraire que, plus il était long, plus il lui plaisait. J'ai vu que si, avant l'Office, elle se trouvait désolée pour quelque bonne et juste cause, dès qu'elle entrait pour le Divin Service, elle paraissait toute réconfortée. Et maintes fois elle psalmodiait et

s'acquittait de l'Office en telle dévotion et attention et si grande ferveur qu'il semblait qu'elle était devant Dieu visiblement. Sa face était claire et resplendissante, je n'osais pas la regarder. J'ai entendu dire la même chose par plusieurs autres sœurs qui, après l'Office, en devisaient entre elles. Mais quand, pour nécessité, utilité, cause raisonnable, ou peine qu'elle souffrait, elle ne pouvait aller régulièrement à l'Office, elle disait en soupirant d'un air malheureux: «Hélas! Hélas! Elles sont bienheureuses celles qui peuvent être continuellement au Divin Office!» Elle souffrait plus de n'y pas être que d'avoir à supporter ses infirmités ou nécessités.

30- En plus des Heures canoniales et obligatoires, toujours, sans manquer, elle disait l'Office de Pater que doivent réciter les sœurs laïques, ainsi que les Heures de la Croix et deux vigiles, du moins l'une à neuf leçons et l'autre à trois. Elle avait tressé des chapelets qu'elle portait avec elle pour les Pater noster, et jour et nuit, elle en disait sans nombre et sans compter. Elle nous disait parfois que quand elle était bouleversée par les grandes peines et douleurs qu'elle avait portées, au point de ne savoir plus où elle en était, dès qu'elle touchait aux chapelets des Pater noster, elle se retrouvait parfaitement elle-même.

Je l'ai entendue dire que, de toutes ses oraisons vocales surrogatoires, la principale et où elle prenait plus grand plaisir et singulière dévotion était le psautier des sept psaumes et la Litanie, et volontiers elle les disait. J'ai vu que quand elle parvenait à la fin de ce psautier, elle se mettait à deux genoux, se prosternant devant Notre Seigneur en grande humilité et révérence, le lui offrant, et le suppliant de vouloir bien le recevoir agréablement.

31- J'ai ouï dire au bon père Frère Henri, et aussi au bon père Jehan Claret, que l'ennemi d'enfer lui faisait des vexations spécialement quand elle disait son psautier. Il éteignait sa lampe qu'elle, autant de fois, doucement, rallumait. Une fois entre autres, comme j'ai ouï dire au bon père Frère Henri et à Frère F..., après qu'il eut plusieurs fois éteint la lumière afin de la troubler et de lui faire empêchement, il prit la lampe pleine d'huile et la renversa, l'huile se répandant sur le livre... Elle fut extrêmement désolée, tant pour l'oraison qui, demeura imparfaite que pour la perte du livre si précieux. Le lendemain elle s'en plaignait tristement à son père confesseur et lui remettait le livre tellement endommagé qu'elle l'estimait perdu, mais lui, le trouva aussi beau et aussi net, par la grâce de Dieu, qu'il avait toujours été. Et elle fut grandement réconfortée. J'ai ouï dire au bon père Frère Henri etc. qu'une fois, alors qu'elle venait de finir le psautier, deux terribles ennemis lui apparurent pour l'épouvanter. Et de fait elle en eut si grande frayeur qu'elle ne put d'abord le supporter et se trouva incapable de présenter à Dieu son oraison comme elle en avait coutume. Ils étaient près d'elle en horrible

figure, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Mais quand elle se fut signée et munie du signe de la croix, pleine de confiance, humblement, filialement et très respectueusement, elle s'offrit à Dieu et lui présenta son oraison. Et les ennemis s'évanouirent.

32- En toute adversité et perplexité, son refuge était au sacrifice de sainte oraison. Spécialement quand elle connaissait ou pressentait que quelque tribulation ou affliction allait survenir, elle disait ou faisait dire par ses sœurs les litanies, car elle y avait grande et singulière confiance et dévotion. Au temps où, dans tout le royaume de France, les guerres étaient tellement cruelles et causaient, tant de morts que peu de gens osaient sortir des forteresses ou des villes fermées, Colette, bien qu'elle fût peureuse et craintive, entreprit en ce temps, pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes, plusieurs voyages en diverses et lointaines régions. Et pour les faire en toute sûreté et garantie, son sauf-conduit était d'avoir toujours, avant de partir de la maison, la messe des trois Rois; et dès, qu'elle était en chemin, elle commençait à dire dévotement les sept psaumes, et la Litanie. Et par la grâce de Dieu, et les mérites des saints invoqués, elle esquivait tous les périls, même de grands qui normalement auraient dû faire perdre la vie. Une fois, j'étais avec elle et plusieurs autres sœurs, en une région étrangère dont aucune de nous ne connaissait la langue. Comme nous traversions un bois réputé passage dangereux, nous fûmes rencontrées par des gens bien montés, armés, arbalètes tendues, qui s'étaient mis en embuscade pour attaquer les voyageurs et voler leur butin. Le fait que nous étions en chariot donnait à notre groupe une apparence considérable, mais notre faiblesse et la longueur du chemin nous avaient contraintes à ce mode de transport. Ils arrivèrent sur nous subitement et précipitamment comme ceux qui veulent faire du mal, et ils commencèrent à parler rudement avec un air effrayant. Notre glorieuse mère qui avait dit dévotement sa litanie, et qui, par la grâce du béni Saint-Esprit, entendait toutes les langues, comme les glorieux Apôtres, leur répondit doucement et avec bonté. Et aussitôt qu'ils entendirent sa voix, leur cruauté se changea en amour et charité. Car non seulement ils nous laissèrent sans nous faire de mal, mais ils s'offrirent à nous conduire en paix et sûreté, affirmant, que si nous rencontrions de leurs compagnons ils nous aideraient. Notre glorieuse mère les remercia humblement de leur offre, et après quoi nous arrivâmes sans difficulté au terme de notre voyage, avec l'aide de Notre Seigneur et des glorieux saints de Paradis. Tout son plaisir, comme son secours et sa consolation, était d'être en oraison mentale ou vocale. Elle disait souvent aux sœurs, en les exhortant au sacrifice de fervente oraison, que nul ne pouvait faire du progrès ni porter du fruit en religion sans la grâce de l'oraison.

Je l'ai entendue dire que, lorsqu'elle se mettait et se tenait en oraison, soit-elle mentale, ou vocale, elle, n'avait aucune souvenance d'autre chose. Elle était en si grande ferveur qu'elle y demeurait ravie, parfois six heures ou neuf ou douze, et aussi un jour entier, et même plus. Et souvent elle passait une partie des nuits en oraison mentale, une autre en oraison vocale, et donc dormait ou reposait bien peu. C'est ce que j'ai vu ou su tant que j'ai conversé avec elle. Et, ainsi que plusieurs sœurs et frères l'ont vu, su, et aperçu, il en était de même quand elle allait en d'autres couvents, que ce soit à la campagne ou en ville ou au logis... Souvent également, elle passait les nuits sans repos, ou bien peu, car en larmes, gémissements, pleurs et oraisons dévotes, elle s'occupait à prier Notre Seigneur et à lui demander pardon.

33- J'ai entendu dire par la mère qui était pour lors abbessse du couvent de Seurre, qu'elle avait vu une belle rose vermeille sur la bouche de notre glorieuse mère pendant qu'elle dormait ou reposait un peu. Et également ai entendu dire par plusieurs soeurs du couvent de Besançon que notre glorieuse mère étant en ce couvent, et en son lit en dortoir, vit les saints anges tenant un beau drap sur le dit dortoir, et elle les montra à sa maîtresse qui était avec elle. J'ai aussi entendu Soeur Colette de Happelaincourt disant à moi et à plusieurs autres soeurs qu'une fois où elle pouvait voir notre glorieuse mère en ses ferventes oraisons, elle vit comme un brandon de feu sortant de sa bouche. Il était grand et resplendissant et illuminait tout son oratoire.

Plusieurs fois elle a été élevée de terre durant ses oraisons, et cela au vu de plusieurs sœurs. Ainsi l'ai-je entendu dire par notre bonne sœur Agnès de Vaux, et, pour certaine raison, notre glorieuse mère a été obligée de le révéler.

34- Elle disait qu'entre les demandes qui plaisent à Notre Seigneur, prier pour les pauvres pécheurs était très agréable et profitable, parce que les âmes qui sont en purgatoire n'offensent plus Dieu; elles sont sûres de leur salut.

Étant au couvent de Poligny, j'ai entendu mon bon père Frère Henri disant que monseigneur Saint Vincent qui, en sa vie était docteur et prêcheur très renommé, et qui recevait de saintes révélations de Notre Seigneur, eut, par grâce, connaissance en son esprit alors qu'il se trouvait au pays d'Aragon, de notre glorieuse mère. Il la vit agenouillée humblement devant la souveraine Majesté, priant très dévotement et ardemment pour les péchés, offenses et toutes les malheureuses faiblesses du pauvre peuple. Et Notre Seigneur lui répondit: «Ma fille, que veux-tu que Je leur fasse? Tous les jours je suis injurié, critiqué et blâmé violemment, je suis déchiré par eux, continuellement mis en pièces pire que la chair

dépecée aux lépreux, car ils me renient, blasphèment, et ne tiennent aucun compte de mes commandements, etc ». À la suite de cette vision, et de la connaissance que Dieu, par sa grâce, lui avait donnée de notre glorieuse mère, le dit docteur à présent saint et glorieux en Paradis partit au royaume d'Aragon et vint par deçà pour visiter Colette personnellement. Il la trouva au couvent de Poligny, et ils eurent ainsi ensemble beaucoup de saintes paroles et d'entretiens pleins de profit. Et Notre Seigneur leur fit la grâce de nombreuses consolations spirituelles.

34 bis. J'ai ouï, quand notre bon père Frère Henri le racontait, qu'une fois notre glorieuse mère priait avec ferveur, s'adressant à la Vierge Marie, lui demandant d'intercéder auprès de son cher Enfant pour qu'il ait pitié de son peuple. Durant cette oraison, il lui fut présenté un beau plat, plein de petits morceaux d'une chair très pure. Et elle entendit de Marie cette réponse : «Comment pourrai-je implorer mon enfant pour ceux qui, tous les jours, par leurs horribles péchés, l'offensent, le déchirent, le mettent en pièces plus réduite que la chair dépecée en ce plat». Pour ces offenses, notre glorieuse mère porta longtemps en son cœur une grande tristesse et une excessive douleur.

Entre tous les suffrages et commémoraisons qu'elle disait par dévotion, c'était particulièrement: de l'Annonciation de Notre Seigneur, l'antienne "Gabriel angelus etc., et l'oraison "Gratiam tuam, commémoraison de la douloureuse Passion de N.S., à savoir "Christus factus est, etc., "Adoramus, et l'Oraison "Respice etc. la commémoraison de tous les Saints: antienne "Angeli Archangeli etc. "Omnipotens sempiterna Deus etc. Longtemps, tous les jours, avec le saint Office romain ordinaire selon l'usage. Elle disait l'Office du jour de la Toussaint. De même, en plusieurs couvents elle faisait chanter par les Frères, après Complies, la commémoraison de Tous les Saints en l'honneur de Madame Sainte Anne, en sa chapelle, spécialement au couvent de Besançon. C'était aussi en, l'honneur de tous les saints de Paradis.

35- Au couvent de Besançon, j'ai entendu dire, -cela se disait communément entre les sœurs - qu'il y avait eu une religieuse de bonne vie et de très honnête conversation qui avait très grand désir de confesser de graves péchés commis lorsqu'elle était dans le monde; et elle ne pouvait y parvenir. Toutes les fois qu'elle venait au prêtre pour se confesser, l'ennemi mettait devant ses yeux l'image d'un certain chevalier éhonté, cela l'empêchait tellement qu'elle s'en retournait comme elle était venue, toute désolée; et elle fut ainsi durant six ans. Finalement elle se fit très humblement recommander aux prières de notre glorieuse mère. Cette recommandation faite, dès qu'elle alla au sacrement de réconciliation, sans aucune difficulté

elle reconnut et confessa entièrement et pleinement tous ses péchés. Ainsi, sa conscience allégée, elle fut, en esprit, toute réconfortée.

36- Une fois, au couvent de Poligny, en Bourgogne où j'étais, les sœurs avaient l'eau à grand peine, car dans le couvent on n'en pouvait point trouver. Force était de la procurer de l'extérieur, ce qui était très onéreux, afin de pourvoir aux nécessités des dix sœurs. Les ouvriers étaient tout prêts pour faire un puits ou une fontaine, mais l'eau ne se révélait en aucun lieu dans la clôture. Finalement, le vendredi avant la mi-carême auquel, dans l'église romaine, on lit l'évangile qui fait mention de la femme samaritaine à qui Notre Seigneur demande de l'eau, notre glorieuse mère, après avoir, en oraison aussi fervente qu'elle pouvait, recommandé au Seigneur son grand souci, fit frapper et creuser en un certain lieu du couvent et immédiatement l'eau apparut et se mit à couler en grande abondance, aussi belle et aussi bonne qu'il n'y en a point en cette ville et au pays, et il en est toujours ainsi. Cela fut un grand soulagement et un secours précieux pour le couvent.

37- J'ai entendu dire par sœur Jeanne Faucqueresse, et par la nièce de notre glorieuse mère, et par plusieurs autres sœurs, au couvent de Besançon que, en ce couvent, notre dite glorieuse mère fut ravie quinze jours durant, ce qui inquiéta beaucoup les frères et les sœurs car ils craignaient qu'elle ne revienne plus à elle. C'est pourquoi le vénérable père Frère Henri, son confesseur qui avait un frère compagnon nommé Maître Pierre Psalmon, lui commanda par sainte obéissance de revenir à elle tout de suite, laissant là son ravissement. Chose merveilleuse: elle qui semblait insensible, immédiatement revint à elle, abandonnant son ravissement par la vertu de la sainte obéissance. J'ai entendu dire par Sire Nicolas de la Barre que plusieurs fois lorsqu'elle allait d'un couvent à un autre, s'il arrivait qu'elle soit sur une bête, derrière quelqu'un comme il convient honnêtement à une religieuse, celui qui était devant elle affirmait et disait qu'elle pesait comme rien.

38- Je, sœur Perrine ci-dessus nommée, ai ouï dire à notre glorieuse mère que l'amour et dévotion qu'elle avait à la douloureuse passion et mort de Notre Seigneur commença dès son jeune âge; et le premier sentiment qu'elle en est lui fut donné par sa mère qui était vertueuse et très dévote, craignant beaucoup Notre Seigneur, comme j'ai souvent entendu raconter. Cette mère, tous les jours, rappelait et méditait en son cœur certains points de la passion de Notre Seigneur tandis qu'elle filait, cousait ou faisait son petit ménage; tout ceci en grande dévotion, souvent en larmes et gémissements, se lamentant des injures et grands tourments qu'il a

soufferts pour nous. Aussi notre dite glorieuse mère voyant et entendant tout cela, l'imprima si bien en son cœur que tout le temps de sa vie elle en a eu spéciale mémoire et souvenance. J'ai vu plus d'une fois quelle se retirait et enfermait en son oratoire, souvent et volontiers à l'heure de midi; et alors en son privé, séparée de toutes personnes, elle se recueillait toute appliquée à cette dite heure de la passion de Notre Seigneur. En particulier les vendredis, depuis l'heure de six heures après Matines, et lorsqu'elle avait ouï la sainte messe, jusqu'à six heures après dîner, sans boire et sans manger, elle s'occupait à penser à la Passion et à tout ce mystère. Ainsi l'ai-je vu. On ne pourrait suffisamment raconter ou dire l'abondance de larmes, de pleurs, ni ses gémissements lamentables en la sainte Semaine, ainsi que je l'ai vu au couvent de Besançon. Quand elle se rappelait, ou que le souvenir lui venait de l'excessive souffrance de la passion de Notre Seigneur, et des douloureuses et amères peines qu'on lui faisait pendant un long temps, elle ruminait toutes ces douleurs de passion et mort, et se trouvait parfois si absorbée en elles qu'elle semblait devenue insensible, rien ne faisait impression sur elle. Je l'ai vue à ce point ravie durant trois jours. J'ai entendu dire par Soeur Perrine de Montenay que notre glorieuse mère, étant au couvent de Besançon en la Sainte Semaine, appliqua si vivement son cœur à penser et méditer les excessives peines et douleurs qu'en la dite semaine Notre Seigneur voulu souffrir pour l'amour de nous, que, durant trois jours et trois nuits elle fut ravie, sans revenir à elle, sans boire ni manger.

Pareillement une autre fois, me trouvant au couvent de Besançon ainsi que notre glorieuse mère, un vendredi aux Matines elle se prit à réfléchir à la si énorme peine que souffrit et porta Notre Seigneur en sa douloureuse passion, et cela dura jusqu'à ce que les sœurs reviennent du chapitre. Et alors les sœurs, la rencontrant, comprenaient qu'elle avait souffert de grands tourments au cours de sa méditation: il semblait qu'elle avait été battue de bâtons ; sa face était toute froissée. Mais en leur parlant, petit à petit elle revenait. Cependant dès qu'elle leur eut parlé, elle se douta qu'elles avaient vu quelque signe en elle, et hâtivement elle s'en retourna en son oratoire où aussitôt elle fut ravie, et jusqu'au soir. Cela je l'ai vu.

39- J'ai vu par signes évidents et connu par paroles de notre glorieuse mère, que par-dessus tous les lieux de la terre, elle aimait les saints lieux d'outre-mer qui ont été sacrés par la sainte présence de Notre Seigneur. Pour eux, elle avait en son cœur grande dévotion et révérence, en particulier pour la cité de Jérusalem où il souffrit sa douloureuse mort et passion. Et bien qu'elle soit fort délicate et faible, et que les périls à courir soient grands et difficiles, néanmoins elle désirait extrêmement et aurait voulu entreprendre le voyage pour visiter ces lieux dévotement, pour y offrir et sacrifier sa vie à Dieu et mourir pour l'amour de Lui. De

fait, elle aurait réellement mis ce vouloir à exécution si c'eût été le bon plaisir de Dieu et si elle avait pu trouver un conseil qui y condescende, et obtenir la permission de le faire. Ainsi lui ai-je ouï dire.

40- Entre toutes les reliques et tous les sanctuaires honorés par notre Mère la sainte Église, elle avait en très singulière vénération la Croix où fut crucifié Notre Seigneur. Elle désirait affectueusement et ardemment en avoir une petite portion. Elle ne fut pas frustrée dans ce saint désir car il lui fut envoyé du ciel une belle petite croix d'or fin, en laquelle était enchâssée une petite portion de la vraie et sainte Croix. Avec grande révérence, elle la garda. Plusieurs la virent et la tinrent et ils affirmaient qu'elle n'avait sûrement pas été faite de mains humaines. Le bon père Frère Henri nous disait que Notre Seigneur l'avait envoyé du ciel à notre glorieuse mère. Je l'ai vue et notre glorieuse mère nous en signait quand il tonnait pour calmer notre peur du tonnerre

De même qu'elle avait singulier amour et respect et très particulière, dévotion à la vraie croix où Notre Seigneur fut crucifié, elle avait aussi toute spéciale dévotion et révérence au signe de la croix par lequel Notre Seigneur a permis qu'elle accomplisse plusieurs miracles. Entre ceux-ci, au commencement de la réforme de l'Ordre de Mme Sainte Claire qu'elle avait entreprise, lui furent apportés plusieurs petits enfants atteints de diverses maladies. D'une manière subtile, adroitement, on les lui faisait marquer du signe de la croix et dans l'instant ils étaient parfaitement guéris. Je l'ai ainsi entendu dire par ceux qui étaient présents. Également j'ai ouï dire par notre bonne mère Soeur Marie d'Ornans, et d'autres, qu'un bon père, Frère Pierre de Lendresse, avait dit à nos sœurs du couvent de Poligny dont il fut depuis confesseur, que notre glorieuse mère avait ressuscité plus de cent enfants mort-nés.

41,-Un frère nommé Pierre Thiébault, homme notable et bon religieux, avait grand mal au flanc. Il souffrait depuis une quinzaine d'années de si fortes douleurs qu'il ne pouvait se redresser ni se tourner et il en était tout angoissé. Notre glorieuse mère, fort émue de compassion pour lui, l'envoya en un autre lieu assez éloigné pour les affaires de la sainte religion, et, le marquant du signe de la croix, lui dit : « Va hardiment, car tu seras entièrement guéri ». Et jamais depuis il ne se ressentit de son mal. Je l'ai ouï dire par Frère Thiébault lui-même. Une fois, revenant d'un voyage nécessité par le bien de la religion, elle et sa compagnie arrivèrent à une grande et profonde rivière et ne trouvèrent ni pont, ni bateau ni personne qui puisse les aider à passer. Notre glorieuse mère, se confiant en la bonté de Notre Seigneur, fit le signe de la croix et le fit faire par son confesseur et, en grande foi, ils

passèrent la rivière en sécurité, les uns à pied, les autres à cheval. Bientôt d'autres gens à cheval arrivèrent au même endroit, de la rivière pour passer eux aussi. Voyant que ceux qui étaient devant eux avaient passé sûrement, ils dirent par dérision: "Si ces bigots et hypocrites ont passé sains et saufs, pourquoi, ne pourrions-nous pas passer?" » Ainsi présomptueusement ils se mirent en la rivière où ils demeurèrent tous noyés. Je l'ai ainsi entendu dire par la nièce de notre glorieuse mère qui y était, et par plusieurs autres sœurs.

Une autre fois, et j'y étais moi-même, alors que notre glorieuse mère allait d'un couvent à un autre, le chariot sur lequel elle était tomba en une profonde fosse pleine d'eau. L'une des sœurs, qui étaient avec elle avait en garde un petit objet de corne auquel notre glorieuse mère tenait beaucoup, et il tomba dans l'eau, ce dont la dite sœur fut extrêmement désolée. Se recommandant en son cœur à la prière de notre glorieuse mère, elle se signa du signe de la croix et entra dans la fosse pleine d'eau sans aucune aide humaine, si ce n'est un petit rameau pas plus gros qu'un sarment de vigne. Elle alla chercher cette corne qui nageait au milieu de l'eau et la rapporta sans s'être mouillée si ce n'est un peu la plante du pied.

42- Premièrement, je, Soeur Perrine de la Roche et de Baume, ci-dessus nommée, de l'âge de 63 ans, témoigne comment la glorieuse ancelle de Notre Seigneur, Soeur Colette dessus dite recevait le très précieux Corps de Notre Seigneur dévotement et avec une grande et excessive ardeur. J'ai ouï plusieurs fois ses grands cris et gémissements, tellement que ses os craquaient, du fait de sa dévotion au précieux Corps de Notre Seigneur. Après qu'elle l'avait reçu, elle demeurait ravie depuis Laudes qui suivent Matines jusqu'au lendemain, car habituellement elle Le recevait après Matines, à cause des grandes affaires qu'elle avait. J'ai ouï dire au bon père Frère Henri de Baume que, plusieurs fois, lorsqu'elle Le recevait, elle faisait avant, trois prosternations profondément respectueuses, en disant, à chacune, ces paroles: «Mon Dieu, mon créateur, mon juge.»

42 bis. Durant un an entier, elle Le reçut tous les jours. Je, Soeur Perrine ci-dessus dite, suis prête à certifier et témoigner que j'ai vu la dite glorieuse vierge Soeur Colette, plusieurs fois ravie, mais je ne saurais dire le nombre de fois. Spécialement je l'ai tenue ravie en mon giron une fois qu'on était aux champs et en chariot.

43,- Au couvent de Seurre, une fois, elle fut ravie en se confessant. Le confesseur vint sonner au tour, croyant qu'elle était morte. Une sœur lui mordit l'orteil, tellement que les traces en demeurèrent, mais elle ne sentit rien. Une autre fois, la veille de Saint-Pierre aux Liens, elle fut ravie au moment où on sonnait le premier coup de Vêpres, et cela dura jusqu'à 6h et demie

en suivant, et elle disait alors, se le rappelant: «À telle heure, je sortais de mon reclusage.» Dans ce dit ravissement, souvent elle changeait de couleur : d'une manière, puis d'une autre. Quand elle en revint, elle commença fort à se plaindre: il fallait mettre ses mains, et ses pieds dans l'eau froide. Et il convenait d'agir ainsi chaque fois qu'elle revenait de ravissement. Dans le temps qu'elle était ravie, les sœurs croyaient qu'elle était morte. Une fois en particulier, entre les autres, elles firent entrer dans le couvent un médecin renommé, Maître Hugues Picotel qui, venant en sa présence, reconnut qu'elle était ravie et dit: «Dieu en est le Maître». Il se mit à genoux par deux fois, dévotement, en ôtant son chapeau, et dit aux sœurs, à plusieurs reprises: «Vous êtes bien heureuses d'avoir une telle mère.» Et quand elle fut revenue à elle, elle était si embrasée de l'amour de Notre Seigneur qu'elle disait comme innocemment tout ce qu'elle avait vu. En particulier elle racontait qu'elle avait vu sainte Anne accompagnée de sa noble progéniture allant par le Paradis en portant un panier d'or, et elle demandait aux Saints l'aumône pour sa religion. Dans cette grande ferveur elle disait, je l'ai entendue, là toutes les sœurs du couvent qu'ils étaient venus vers chacune d'elles : «Soeur N..., mets-toi en peine d'acquérir telle vertu, c'est ton métier»; et à une autre: «Soeur une telle», ... et ainsi de suite... à toutes.

43 bis. Quand elle allait par la campagne, soit sur un chariot, soit sur une bête, pour fonder ou visiter quelque couvent de l'Ordre, elle était presque toujours ravie en chemin. Je l'ai vu plusieurs fois, et aussi l'ai entendu dire par mon oncle Frère Henri de Baume.

44- Plusieurs fois, j'ai entendu dire par notre bonne mère Soeur Agnès de Vaux, que lorsqu'on eut commencé le couvent d'Auxonne, notre glorieuse mère Soeur Colette voulut y aller, et de fait partit en compagnie de quelques-unes de ses religieuses de Besançon, desquelles était la bonne Mère Soeur Agnès de Vaux. Notre glorieuse mère Soeur Colette fut mise sur une bête, et aussitôt qu'elle y fut, elle se trouva ravie. Sa face était très claire et élevée au ciel. Auprès d'elle était son vénérable père confesseur Frère Henri de Baume qui pareillement cheminait la face élevée et les yeux au ciel. Ceux et celles qui les voyaient étaient fort consolés. Même les bonnes gens qui les apercevaient depuis les champs venaient vers elle: ils se prosternaient, s'agenouillaient sur la terre en grande révérence, admiration et dévotion, et s'efforçaient de toucher ses vêtements et son digne corps sans qu'elle en sut rien. Elle fût en cet état jusqu'en l'arrivée près de Dole où elle logea en une petite maison devant le couvent des Frères de Saint François. Ceux-ci, très heureux d'apprendre son arrivée, vinrent au-devant d'elle processionnellement et, avec respect et action de grâce, louant Notre Seigneur, ils l'amènèrent à l'église. Ils désiraient fort ouïr ses saintes paroles qu'ils savaient

pleines de ferveur, mais dès qu'elle fut dans le saint lieu, elle entra en ravissement, ce dont les bons pères étaient consternés, ne pouvant converser avec elle. Mais quand elle fut revenue à elle, ils la virent tout embrasée de l'amour de Notre Seigneur et ils la prièrent de vouloir bien venir en leur chapitre.

En grande humilité elle y alla, ainsi que sa compagnie et le bon père Frère Henri de Baume, tous étant réunis au chapitre, on se mit par ordonnance au silence, et notre glorieuse mère s'assit sur un petit siège au milieu. Là elle se mit à parler avec une telle ferveur de l'amour de Notre Seigneur et de leur saint état religieux, démontrant ce à quoi ils étaient tenus, et leur recommandant très spécialement la pauvreté évangélique et sa perfection, que les cœurs de tous ceux qui écoutaient en étaient embrasés. Elle, à ce moment, fut de nouveau ravie. Tandis qu'eux, cette fois, en furent tout réconfortés et ils remerciaient Notre Seigneur qui leur avait permis, d'accueillir ce très noble trésor. Sortie de son ravissement, elle prit congé des bons pères, en se recommandant à eux, elle-même et toutes ses pauvres religieuses, et elle s'en retourna à son petit logis.

Notre bonne mère Soeur Agnès de Vaux désirait beaucoup la tenir ravie entre ses bras. Aussi lorsque le lendemain matin on se mit en route, Soeur Agnès se plaça au plus près d'elle, et elle eut le bonheur de la tenir ravie en son giron presque jusqu'à Auxonne. Ils arrivèrent au lieu où s'édifiait le couvent qui est à présent. Plusieurs personnes importantes, comme le disait la bonne mère, Soeur Agnès de Vaux, virent les ennemis d'enfer en terrible et épouvantables figures, fuyant le lieu en criant et hurlant horriblement, et se jetant dans la Saône comme forcenés, à la venue de notre glorieuse mère et de ses sœurs religieuses.

Je, Soeur Guillemette Chrétienne, humble abbesse à présent du couvent de Hesdin du dit Ordre de Sainte Claire, témoigne avoir ouï dire à Soeur Agnès de Vaux, comment, ainsi qu'il est dit et déclaré, comment notre glorieuse mère Soeur Colette fut ravie en allant au couvent d'Auxonne par Dole. Pareillement le témoignent Soeur Marie Estocquette et Soeur Agnès Tinguerie, Soeur Marguerite. ..

45- Également elle fut ravie le jour du Grand Jeudi, depuis les Vêpres jusqu'aux Matines, au couvent de Hesdin de Sainte Claire. On ne pouvait l'avoir aux Matines, et pour ce motif on fit une heure d'espace entre les coups de cloche pour le dernier signe. Quand elle revint à elle, on l'amena aux Matines. Elle répandait si bonne odeur qu'on ne pourrait le croire si on ne l'avait sentie. Pareillement, il venait de son oratoire une si bonne et grande odeur qu'on la sentait jusqu'au chapitre. Et elle était merveilleusement embrasée, en grande dévotion, et tout au long des Matines se complaignant sur la sacrée mort et passion de Notre Seigneur, versant des

larmes en disant l'Office. Quand on eut dit Matines, elle retourna hâtivement en son oratoire et s'y enferma jusqu'à ce qu'on aille vers elle à l'heure de vêpres ce jour du Saint Vendredi, car elle voulait cacher et qu'on ne sache rien des grandes grâces et consolations que Notre Seigneur lui avait faites ce jour. Elle fut encore ravie en ce couvent de Hesdin, le jour de la Sainte Trinité. Et en ce ravissement "elle eut claire connaissance des tribulations qui surviendraient à sa pauvre communauté, ce pour quoi elle fut en grande douleur, et pleurs et larmes, trois jours durant, c'est-à-dire jusqu'au jour du Sacrement, où elle fut de nouveau ravie. Là elle reçut grande consolation sur la révélation susdite, comme on le percevait par ses manières.

46- Notre glorieuse mère reçut une fille et la fit professe contre la volonté des Soeurs qui n'étaient pas d'accord parce qu'elle ne leur semblait pas convenable pour la religion. Mais notre glorieuse mère eut connaissance que si la dite fille retournait au monde, son salut serait en danger. Elle la fit donc professe, Elle pria ensuite Notre Seigneur de vouloir bien, s'il lui plaisait, lui faire savoir combien de temps elle demeurerait en sa grâce. Elle entendit alors une voix répondant que ce serait tant qu'elle ne désobéirait pas. Longtemps après, cette religieuse tomba en maladie mortelle et perdit la parole. On appela le père confesseur du couvent, mais il ne put rien, étant donné qu'elle ne pouvait plus parler; il repartit donc désolé qu'elle n'ait pu se confesser. On alla le signifier à notre glorieuse mère Soeur Colette qui était pour lors au couvent. Elle vint hâtivement à l'infirmerie, près du lit de la malade qu'elle appela deux ou trois fois: «Marie, parle-moi ». La malade se tourna vers, elle et lui parla tout à fait bien. Elle raconta toute sa vie, puis fit une dévote confession et notre mère retourna en son oratoire en ordonnant qu'on l'appelle quand la sœur s'en irait à Notre Seigneur.

Fidèlement, quand on la vit peinant pour la mort, on appela notre glorieuse mère. Elle vint immédiatement, se coucha sur le visage de la mourante, en pleurant très fort jusqu'à ce que la chère malade eût rendu son esprit à Notre Seigneur. Alors notre glorieuse mère se réjouit, louant Notre Seigneur, et disant : «Elle est sortie de grande peine. La voici sauvée ».

47- Une fois, en un de ses couvents où j'étais présente, une de nos sœurs fut gravement atteinte d'une maladie que les médecins jugèrent contagieuse. A cause de cela, on lui organisa une petite chambre hors des lieux communs, et elle y demeura environ un an. Il arriva que notre glorieuse mère vînt au dit couvent. Elle demanda des nouvelles de cette malade et on lui dit comment elle était retirée des autres sœurs. Émue de compassion, elle alla plusieurs fois lui parler ; elle la réconfortait, lui disant qu'elle ait bon cœur et que Notre Seigneur l'aiderait.

Un jour, cette pauvre malade vint trouver notre glorieuse mère en son oratoire. J'étais présente, ainsi que plusieurs autres du couvent. La malade se mit à genoux, inclinée vers la terre, devant les pieds de notre glorieuse mère, et se prit à pleurer fort. Elle la consola affectueusement en disant: «Prends bon cœur en Notre Seigneur.» Et elle demanda une fiole pleine d'eau. Dès qu'elle l'eut, notre glorieuse mère en mit en sa bouche la valeur d'une cuillerée et la projeta sur la malade, renouvelant ce geste tant qu'il y eut de l'eau. A chaque fois, la malade sentait son mal s'alléger, diminuer, et quand l'eau fut épuisée elle se trouvait toute guérie. Alors, notre glorieuse mère lui dit: «Va-t'en en communauté, porte ton lit en dortoir et, abandonne vite ta petite chambre ». «Hélas, mère, répondit la sœur, notre mère l'abbesse ne me croira pas ». Elle la rassura : «Va hardiment. Je lui dirai.» La religieuse s'en alla, louant Notre Seigneur avec les autres. Elle était totalement guérie remise en pleine santé.

48- La glorieuse vierge, venant pour fonder le couvent de Hesdin, chuta du chariot. Son bras luxé lui fit longtemps grande douleur et angoisse; elle ne pouvait s'en servir. Le bon Père Frère Jehan Pinet trépassé et enterré au couvent des Frères mineurs du dit Hesdin, et qui, de son vivant, avait été son confesseur au reclusage de Corbie, lui apparut et la reprit fort en disant: «Colette, pourquoi as-tu tant attendu de te tourner vers moi? Je t'aurais déjà guérie.» Et alors elle fut guérie totalement. Quand la bonne mère Soeur Agnès de Vaux, et Soeur Marie d'Ornans, et moi Soeur Perrine de Baume, avons vu que notre glorieuse mère Soeur Colette se servait bien de son bras, nous avons été ébahies qu'elle se trouve guérie si soudainement et lui avons demandé qui l'avait fait. Elle répondit: «Mon bon père Frère Jehan Pinet est venu me voir et il m'a guérie. Mais aussi il m'a reprise d'avoir tant attendu de me tourner vers lui ».

49 - Une autre fois, notre glorieuse mère Soeur Colette allait au couvent de Sainte Claire de Vevey en Savoie, et je, Soeur Perrine de Baume, étais en sa compagnie, ainsi que le bon père Frère Henri. Comme nous passions près d'un monastère de religieuses de Saint Dominique, celles-ci vinrent au-devant de notre glorieuse mère, en pleins champs. Leur beau père confesseur était également avec elles. Elles s'approchèrent de notre glorieuse mère qui leur fit grande révérence; et elles se comportèrent réciproquement. Notre glorieuse Mère les baisa toutes, excepté une qui, lépreuse, se tenait en arrière, car elle n'osait approcher comme les autres, à cause de sa maladie. Son père confesseur l'encourageait à s'approcher et à la baiser hardiment. Ainsi la dite malade s'enhardit; elle baisa notre glorieuse mère en la face et sur le champ elle devint saine, entièrement guérie, de sa maladie. Je témoigne qu'il est vrai que l'Abbé de Corbie vint vers elle durant l'espace des sept ans qui suivirent sa mort, et chaque

fois avec un grand bruit, comme de chaînes qui s'entrechoquent. Quand il venait, notre glorieuse mère se mettait à trembler très fort. Elle nous disait: «Allez-vous en ailleurs. Voici cet Abbé.»

Je témoigne que c'est vrai que toutes les sœurs qui mouraient et trépassaient apparaissaient, venant se présenter à notre glorieuse mère, car je l'ai entendu dire par elle-même: «Une sœur est trépassée, il me faut aller dire mes Pater pour elle.» Mon père Frère Henri me l'a dit aussi plusieurs fois.

50- À propos de son humilité, je témoigne que nul ne pourrait croire combien elle était grande, car elle redoutait vraiment de toutes ses forces, avait peur qu'on ne sache ou aperçoive les grandes grâces que Notre Seigneur lui faisait. Il en était de même de la charité qui l'emplissait. Il fallait l'avoir vu pour le croire.

Sa dévotion et la ferveur de ses oraisons étaient comme angéliques, incroyables pour qui n'en avait été témoin, comme j'en ai eu maintes occasions. Je ne saurais dire combien de fois je l'ai entendue, nuit et jour, crier à haute voix miséricorde à Notre Seigneur pour les pécheurs, pour les âmes du purgatoire, et pour la religion. J'ai couché plusieurs fois auprès d'elle, en une petite place proche de son oratoire. Ainsi je l'ai entendue pleurer en priant toute la nuit à peu près. Il est vrai qu'elle ne dormait presque pas. J'ai été plusieurs fois avec elle se rendant d'un couvent à un autre: elle nous envoyait nous reposer, mais elle ne se reposait point. Elle priait Notre Seigneur toute la nuit, en pleurs et gémissements, comme j'ai dit. Spécialement une fois, j'ai entendu qu'elle disait à Notre Seigneur, à peu près toute la nuit, en pleurant fort: «Sire, qui es-tu, et qui suis-je?», et ne disait rien d'autre. Ceux qui l'entendaient - et il y avait parmi eux une femme séculière - en étaient émus à pleurer eux aussi.

Une fois, au couvent de Luzignan, notre glorieuse mère Soeur Colette parlait, par sa fenêtre, au bon père Frère Pierre d'Aisy, lui disant: «Il faut aller à l'aumône.» Le bon père répondit: «Mère, c'est jour férié. Vous irez prier Notre Seigneur d'un côté, et moi de l'autre, qu'il lui plaise de nous envoyer quelque chose.» Très volontiers et souriant, elle fut d'accord. Alors ils partirent et se mirent chacun en prière dévotement et avec ferveur, si bien qu'arriva un chariot chargé de tout ce qui était présentement nécessaire au couvent. On n'a jamais su d'où il venait. Et aussitôt qu'il fut déchargé, il disparut. Je, Soeur Perrine de Baume, l'ai entendu raconter par notre glorieuse Mère.

51- Je témoigne que notre glorieuse mère faisait si rude pénitence et traitait son corps avec une telle austérité qu'on ne pourrait le croire si on ne l'avait constaté comme je l'ai vu souvent

car je l'ai longuement servie. Elle se nourrissait si petitement que je me demandais parfois si elle mangeait. Ce que je lui portais, elle le donnait pour l'amour de Notre Seigneur. C'était beaucoup quand elle prenait du pain gros comme un œuf et un peu de potage, mais quelque fois rien du tout. Par contre elle était merveilleusement large et libérale à l'égard des pauvres sœurs, car elle voulait qu'elles aient un bon repas une fois le jour, étant donné les jeûnes, et autres austérités et le saint Office de Notre Seigneur de nuit et de jour, comme le saint état le requiert, tout cela étant très lourd pour la nature humaine.

Souvent elle n'avait pas de bréviaire; il fallait qu'elle en emprunte un pour dire son Office, parce que, dès qu'elle apercevait quelqu'un en ayant besoin, elle donnait celui qu'elle avait. De même, elle donnait les manches ou des pièces de son habit pour réparer les habits des sœurs. Je l'ai vue sans manches au couvent de Hesdin. Jamais je ne l'ai vue près du feu pour se chauffer; cependant on lui portait un peu de feu dans une espèce de petit réchaud qu'on plaçait près de son oratoire, attendu qu'elle était fort rhumatisante. Son lit, ou plutôt sa couche, était seulement une botte de paille dans un bout de son oratoire et retenue entre deux petites pièces de bois; il y avait une petite couverture, dessus, et à sa tête, un oreiller de paille. Elle y reposait peu, comme j'ai dit, et, quelque rigoureux que soit le froid, jamais elle n'a eu plus que sa simple tunique de grosse toile, avec son habit et son manteau sans doublure. Une fois, quand on est venu fonder le couvent de Hesdin, on lui doubla son habit, mais jamais on n'a pu le lui faire porter. Bien rarement elle a eu sur elle un habit neuf, et ce fut toujours avec ennui. Habituellement il y avait toujours quelque chose de vieux, ou les manches, ou le corps, ou d'autres pièces.

Je témoigne également que notre glorieuse mère Soeur Colette s'était ceinte d'un cercle de fer sur sa chair vierge; elle le porta si longtemps que la chair avait crû par-dessus au point qu'on ne voyait plus que la boucle. Enfin un jour, comme elle se trouvait au couvent de Besançon, notre bon père Frère Henri de Baume lui commanda, par sainte obéissance, de l'ôter. Il se rendait compte que cela la fatiguait par trop, alors qu'elle était encore grandement nécessaire à la religion. Elle fit comme on le lui avait ordonné. Pour y parvenir, elle attacha un crampon de fer au dit cercle et tourna le dit crampon, autour d'elle jusqu'à ce que, à grande violence, le cercle se détache... en emportant une partie de la chair. Mon bon père Frère Henri nous l'a dit plusieurs fois. Et, moi-même j'ai vu ce cercle au couvent de Seurre où il avait été mis sur une perche. La bonne mère Soeur Marie d'Ornans et plusieurs autres sœurs étaient avec moi.

52- J'ai vu plusieurs fois l'anneau remis par monseigneur Saint Jehan l'Évangéliste en gage d'épousailles, ainsi, que nous l'a affirmé en vérité, à moi et à plusieurs autres, le bon père Frère Henri. Le bon Père de Reims nous a dit aussi, à moi et à plusieurs autres, qu'il l'avait porté secrètement à Rome.

Je Soeur Perrine de Baume, témoigne qu'une fois je me trouvais auprès de notre glorieuse mère quand elle parlait à Frère François Claret, qui était un de ses confesseurs, de ces arbres qui était venus en son reclusage à Corbie et du grand arbre aux feuilles jaune d'or, et comment ils se transportaient d'un lieu à un autre. Et aussi la bonne mère Soeur Marie d'Ornan m'a dit qu'elle avait entendu une fois madame de Brisay disant qu'elle avait vu l'arbre qui croissait sur la pierre à l'entrée de sa fenêtre.

53- Soeur Agnès Visemal m'a dit qu'elle était présente au couvent de Vevey quand notre glorieuse mère Soeur Colette parla à l'antipape³ Duc de Savoie et frère -(frère utérin: de mère)- de monseigneur de la Marche. Il n'y avait qu'elle et mon père Frère Henri dessus dit, et le bon père de Reims, qui allèrent chercher le dit seigneur. Notre glorieuse mère fut contrainte par Notre Seigneur de dire à ce seigneur qu'il ne devait pas recevoir la papauté, car s'il le faisait ce serait un très grand malheur pour la Sainte Église. Voici comment notre glorieuse mère fut contrainte par Notre Seigneur : elle ne pouvait user du digne Sacrement de l'autel, tant qu'elle n'eut pas consenti à parler au dit seigneur. Elle alléguait qu'elle était simple créature et ne saurait parler, ni dire ce que Notre Seigneur lui commandait, mais les deux bons pères, Frère Henri et Frère de Reims, ne cessaient de l'exhorter fort à condescendre à la sainte volonté de Notre Seigneur. Elle finit par céder à ces encouragements, usa alors du saint sacrement en toute facilité, et transmit au dit seigneur le sévère avertissement. Néanmoins trois ans plus tard, il consentit et accepta la papauté. Notre glorieuse mère eut grande connaissance de l'heure où il consentit et reçut cette dignité, et elle le dit aux sœurs qui étaient avec elle : «À cette heure c'est fait, l'antipape existe, au préjudice de notre mère la Sainte Église.»

Je ne me souviens pas, si c'est sur le chemin ou au couvent, qu'elle en eut connaissance. Mais après, l'antipape rendit la dignité. Je l'ai entendu dire par le beau père de Reims.

³ Bonne de Berry était l'épouse d'Amédée VII, de Savoie. Leur fils, Amédée VIII, devint antipape. Amédée VII meurt en 1391. Veuve, Bonne de Berry épouse en 1393 Bernard VII d'Armagnac. Leur fils, Bernard VIII d'Armagnac, époux d'Éléonore de Bourbon et comte de la Marche.

54- Je témoigne que la comtesse de Valentinois fût reçue en la religion, à Besançon, par notre glorieuse mère, et ce, en grande ferveur et dévotion. J'étais présente. Elle s'était éprouvée longuement avant de venir en la religion, mais quand notre glorieuse mère lui eut donné son accord pour entrer, subitement, par le moyen de l'ennemi, ses chevaux furent malades, ils ne pouvaient mouvoir les pieds. La comtesse voyant cet empêchement fut fort désolée. Elle confia son fait à notre glorieuse mère afin qu'elle prie Notre Seigneur pour elle. Alors, dès qu'elle voulut partir, ses chevaux furent en aussi bonne santé que jamais ils n'avaient été et joyeusement, elle entreprit son voyage et vint au couvent de Besançon où se trouvait notre glorieuse Mère. Reçue en religion la dite comtesse progressa beaucoup en toute perfection, tant en pauvreté qu'en austérité, car souvent par dévotion elle mangeait le pain moisi, et elle était la plus pauvre de toutes en vêtements et tous objets de nécessité. Elle ne vécut pas longtemps. Après son trépas, mon bon père Frère Henri, une fois, nous parlât d'elle, il disait que personne ne priait pour elle, mais Notre Seigneur avait révélé qu'elle était assez élevée en Paradis.

55- Je témoigne que j'étais au couvent de Besançon quand notre glorieuse mère reçut la fille d'Hennequin, mais ce ne fut que pour bien peu de temps, car son père qui l'aimait extrêmement vint la redemander. Notre Mère, bien que profondément attristée, la lui rendit, et tout de suite elle alla se mettre en oraison, toute gémissante de la perte de cette fille. Voici la chose merveilleuse qui se produisit : Le père, endurci dans son sentiment, décida que sa fille ne serait jamais religieuse et afin qu'elle en perde toute idée, il la mit sur un cheval pour l'emmener hors du pays. Mais avant qu'il soit à mi-chemin, le cheval trébucha trois fois, et à la troisième, le cheval devint tout sec, et depuis, jamais plus il ne put être utile. Quand le père vit tout cela, il revint vers notre glorieuse mère, lui demandant pardon et la suppliant humblement de vouloir recevoir de nouveau sa fille que notre mère accueillit de grand cœur et qui devint sœur Etiennette. Le dit Hennequin avait parfois des pensées étranges qui lui semblaient des révélations, comme si le Crucifix lui parlait. Une fois il vint de Besançon rejoindre notre glorieuse mère à Vevey pour en traiter avec elle. Il lui dit que son Crucifix lui avait révélé que les sœurs et les frères avaient beaucoup de tentations. Elle alla donc chercher la lumière près de Notre Seigneur par de ferventes oraisons. Elle reçut révélation que toutes les sœurs étaient en état de grâce, excepté une qui le serait bientôt. Les Frères avaient beaucoup à combattre, mais le Seigneur les aiderait toujours. Le lendemain elle manda le dit Hennequin et lui transmit ces réponses. Quand le dit Hennequin trépassa, il vint vers notre glorieuse mère à Besançon. Il lui apparut en figure étrange et en faisant un grand bruit dont

elle fut épouvantée et de même les sœurs qui avaient entendu ce bruit. Je l'ai entendu dire par plusieurs sœurs qui vinrent de Besançon.

Je témoigne que notre glorieuse mère exalait une très bonne odeur, et de même, tout ce qui était autour d'elle, cela, je l'ai maintes fois sentie. Quand elle sortait de ravissement, c'était chose merveilleuse que l'odeur qui émanait d'elle, on la sentait souvent de bien loin, comme lorsqu'elle fut ravie au couvent de Hesdin le jour du Vendredi-Saint: on la sentait depuis le chapitre.

56- Quand je voyais la bouche, la langue, les dents de notre glorieuse mère, il me semblait que les dents étaient toutes brûlées, sans doute par les grandes douleurs qui l'épuisèrent. J'ai aussi tenu ses pieds qu'on aurait cru avoir été échaudés ; plusieurs fois elle m'a demandé de l'eau froide et je la mettais moi-même sur la plante de ses pieds.

J'ai entendu dire par frère Jehan Croquoison, qui était demeuré longtemps au couvent de Hesdin – et cela il me l'a certifié – que lorsqu'on l'a envoyé en Bourgogne auprès de notre glorieuse mère, elle lui dit que Catherine Annette, qui était de Gand et qui est trépassée à Hesdin, était venue vers elle, laissant tomber un écrit ainsi conçu : « Mère, priez pour moi je suis trépassée. »

Je témoigne que, le jour de la conversion de saint Paul, au couvent de Hesdin, l'ennemi prit le petit siège sur lequel elle était assise, la faisant ainsi tomber à terre ; puis, jetant le siège en arrière, il en cassa le pied. Quand j'allai vers elle, je la trouvai à terre, et le siège par derrière ; elle me dit : « Regarde ce que l'ennemi m'a fait. Il m'en fait souvent de telles. »

57- J'ai entendu raconter par notre glorieuse Mère qu'une fois, au couvent d'Auxonne, elle sonna sa clochette pour appeler, et Jeanne Ravardelle accourut tenant en sa main la cannette du robinet du vin ; et tout fut répandu. Elle revint donc penaude et désolée à notre mère qui lui dit : « Va, va ! » Elle retourna et trouva le tonneau tout plein. Notre glorieuse Mère attribuait ce miracle à la grande diligence et à la perfection d'obéissance de la sœur.

Au temps où on bâtissait le couvent de Pont-à-Mousson en Lorraine, un vénérable père Frère Jean Deschaux courut là un grand danger car deux murs s'écroulèrent sur lui. Notre glorieuse mère se trouvait alors à Hesdin et j'étais avec elle. Elle eut connaissance de ce malheur qui advint la semaine de Saint Pierre. Elle le dit à Frère François Claret, ajoutant que si le frère était mort, son âme aurait été en péril.

58- Une fois au couvent de Poligny, il me survint un mal assez grave et très douloureux dans un bras. Je souffrais tellement que j'en perdais le dormir et le manger. Je l'ai bien porté ainsi durant quinze jours. J'eus l'occasion d'aller vers notre glorieuse mère pour lui laver les pieds, mais ce m'était bien difficile. Elle me dit : « Qu'as-tu ? » Je répondis « J'ai mal au bras ». Il était très enflé et on m'avait dit que c'était la goutte. Je ne pouvais pas m'en servir. Elle me dit : « Ote tout .» Je le débandai, et me trouvai toute guérie. Une autre fois au couvent de Hesdin, la « boche »⁴ me prit très rapidement le jour du dimanche de la Passion. J'en fus gravement malade. Quand notre glorieuse mère le sut, elle me dit de me coucher à la place où elle avait couché, ce que je fis. Après deux ou trois jours, elle me dit : « Va-t'en faire ton office de secrétaire, et fais ton lit au dortoir. » À ces paroles je fus entièrement guérie. Je fis mon office, et pris mon lit au dortoir.

59,- Notre glorieuse mère étant abbesse au couvent de Poligny, un jour, en se levant de table et se rendant à son oratoire, elle dit à sœur Claire Labeur : « Que diriez-vous, s'il y avait eu neuf abbesses assises à table ? » Laquelle chose a été accomplie, car les neuf sœurs assises à table ont été plus tard abbesses, et parmi ces neuf, plusieurs étaient encore novices. La première nommée, Soeur Claire, fut abbesse du couvent de Vevey en Savoie ; la seconde, Soeur Jeanne de Lons-le-Saulnier, abbesse d'Auxonne ; la troisième, Soeur Marie d'Ornans, abbesse du couvent d'Hesdin ; la quatrième, Soeur Agnès de Visemal, abbesse du couvent de Seurre ; la cinquième, Soeur Étienne du Tartre, abbesse du couvent de Vevey ; la sixième, abbesse des trois couvents l'un après l'autre ; la septième, Soeur Jeanne de Corbie, abbesse du couvent d'Aigueperse ; la huitième, Soeur Marie Herenguière, abbesse du couvent de Moulins ; la neuvième, Soeur Huguette de Tartre, abbesse du couvent de Hesdin.

60- Notre glorieuse mère envoya quelqu'un nous chercher cinq ou six sœurs du couvent d'Auxonne où j'étais, pour aller vers elle qui se trouvait pour lors à Besançon. Mais quand nous voulûmes partir, l'une de nous, Soeur Jehane de Jouhe, trépassa. Après, nous vînmes à Besançon comme mandé. En arrivant mon père Frère Henri, moi présente, dit à notre glorieuse mère que la sœur ci-devant nommée était morte, et il lui recommanda son âme. Elle répondit : « Bon Père, elle est venue vers moi plutôt que vous, m'appelant trois fois : « Mère, Mère, me voici à votre appel. » Et croyant que c'était une autre, je lui faisais signe de se taire, mais me retournant, je la vis blanche comme neige et la reconnue très bien. »

⁴ Quelque maladie épidémique : une mauvaise grippe peut-être ?

60 bis- J'ai vu et lu la lettre que notre glorieuse mère envoya à mon père Frère Henri, depuis son reclusage de Corbie. Elle était ainsi conçue : « Aussitôt que vous aurez reçu et lu ces lettres, venez promptement à Corbie, car il faut que nous allions à notre Saint Père le Pape. » Frère Henri se trouvait alors à Bray, à quatre lieues de Corbie, se disposant à prêcher à un peuple nombreux qui l'attendait. Mais lorsqu'il eut reçu, très respectueusement, à genoux, en les baisant, les lettres de notre sainte mère, et qu'il en eut pris connaissance, il dit au peuple : « Ayez patience, je vous en prie, car la recluse de Corbie m'appelle en hâte auprès d'elle. » Et, par la grâce de Dieu, le peuple fut contenté. Il vint donc diligemment à notre sainte mère et la mena à notre Saint Père.

Sœur Colette de Pont-à-Mousson m'a dit qu'elle avait entendu notre mère raconter que Frère Guillaume Tureal était venu se présenter à elle à la fin de l'année où il était trépassé. Il se tenait, tout blanc, près de sa fenêtre, et notre glorieuse mère dit : « Voilà Frère Guillaume ».

60 ter- J'ai entendu mon bon père Frère Henri de Baume dire qu'une fois, par dévotion, on donna à notre très glorieuse mère une tablette d'ivoire qu'elle aimait beaucoup pour les belles images de la Passion qui s'y trouvaient. Il arriva qu'elle fût cassée, et notre mère tout affligée en parla à son père confesseur qui la réconforta en disant qu'il allait la faire réparer. Et comme il était en chemin pour cela, il voulut se rendre compte de ce qu'il y avait à faire. Plein de confiance, il marqua du signe de la croix et ouvrit : il la trouva tout entière, sans la moindre trace de brisure, telle qu'elle était primitivement.

Soeur Jehanne de la Serrée m'a dit elle-même qu'elle avait une grande douleur dans une main, et on n'y trouvait pas remède. Elle décida donc d'aller demander à notre glorieuse mère de tracer dessus le signe de la croix. Comme elle approchait présentant sa main, notre glorieuse mère qui ne savait rien mais devinant qu'on venait chercher quelque grâce qu'on présumait être en elle, et toute triste à cette idée, repoussa en un geste comme dédaigneux, la dite main. Mais, ô merveille par ce rapide contact la main malade fut entièrement guérie.

61- Je, Soeur Perrine ci-dessus nommée, ai vu et toujours entendu affirmer que notre glorieuse mère avait une très grande et singulière dévotion et un amour sans borne pour le Saint Sacrement de l'autel. Où qu'elle se trouve, elle fait célébrer chaque jour, en lieu honnête, la sainte messe où ce précieux Sacrement est consacré. Elle y participait toujours en profonde révérence et grande effusion de larmes. Et souvent, afin de l'ouïr plus dévotement, elle préparait sa conscience par une confession préalable. Quand elle était hors du couvent,

pour des causes nécessaires et raisonnables, elle entendait la messe avec tout le monde. Mais quand elle était dans les couvents, c'est en privé, de son oratoire, qu'elle entendait les messes célébrées pour elle et elle voulait que nul n'y fut présent sinon avec celui qui célébrait, le religieux ou autre familier secret, pour lui donner la communion, ceci afin que les grâces spéciales qu'elle recevait en ces messes ne soient révélées. Elle avait cependant grande révérence et dévotion à toutes les messes qu'on célébrait au couvent pour les sœurs en sa présence, mais c'était sans comparaison avec celles qu'on célébrait particulièrement devant elle seule, où sa ferveur pouvait se donner libre cours. Quand on parvenait à l'élévation du précieux Corps de Notre Seigneur, elle adorait, s'unissant au divin Sacrifice avec une si profonde humilité et une telle ardeur, fondant en larmes et gémissant, que ceux qui pouvait l'apercevoir, soit du dedans, soit du dehors, en étaient émus de compassion et d'admiration. J'ai ouï dire par le bon père Frère Henri et par le Frère François Claret que notre glorieuse mère avait une si merveilleuse connaissance de la dignité et de l'excellence de la très sacrée présence de Notre Seigneur au sacrement de l'autel, que ceux qui étaient présents, estimaient souvent que Notre Seigneur devait se manifester véritablement et se montrer à elle. Et après son adoration, il arrivait bien que son esprit demeure ravi.

62- J'ai entendu dire par le bon père Frère Pierre d'Aisy et par Frère Thiébault que souvent, à l'élévation du précieux Corps de Notre Seigneur, notre glorieuse mère avait claire connaissance de l'état de celui qui célébrait la sainte messe : elle voyait s'il était en bon état ou non. Et alors, adroitement, par manière secrète, elle révélait au célébrant ce que, pour le bien de sa conscience, il devait, corriger ou amender. Mais ni l'intéressé, ni personne autre n'a jamais pu savoir d'où lui venait cette connaissance.

J'ai vu que des personnes en religion ont maintes fois désiré, et de fait, se sont efforcé d'être à l'oratoire de notre glorieuse mère, là ou on célébrait la messe devant elle, pour voir comment elle adorait Notre Seigneur et entendre les gémissements et pleurs qu'elle faisait en sa glorieuse présence, mais elle n'y voulut jamais consentir à moins qu'ils ne soient grandement spirituels ou du nombre de ses familiers. Aussi ceux qui n'étaient pas admis se dissimulaient en quelque lieu secret proche du dit oratoire afin d'entendre ses gémissements, pleurs et plaintes; mais on ne pouvait rien lui cacher. Elle disait à frère François Claret et à Frère Jehan Million qu'elle était fort désolée de ne pouvoir, comme son esprit l'y portait, adorer librement Notre Seigneur quand elle sentait des gens cherchant curieusement à l'entendre. Je l'ai entendu dire qu'elle ne pouvait absolument pas retenir ses gémissements et

pleurs abondants à l'élévation de Notre Seigneur – le monde entier fut-il présent – quand elle comprend la grandeur, la puissance du Roi du ciel en regard du monde qui n'est rien.

62 bis - Toutefois j'ai vu que, lorsqu'elle entendait la sainte messe en public, en clôture comme hors clôture, bien qu'elle eut même sentiment et connaissance que lorsqu'elle se trouvait en son privé, par le bon plaisir de Dieu toute manifestation était contenue.

Quand elle voulait recevoir l'Eucharistie, elle abondait si fort en larmes, pleurs et gémissements, qu'il m'est arrivé de trouvé son mouchoir trempé comme si on le sortait directement de la rivière (pour la lessive). Et dès qu'elle avait reçu Notre Seigneur, elle était ravie, depuis après minuit, heure où elle faisait la sainte communion, jusqu'à Tierce, et quelquefois jusqu'à midi. Parfois après ces ravissements, je lui ai vu une face angélique. Elle était extrêmement belle, claire, plaisante à regarder. Alors elle disait avec enthousiasme des paroles exaltant très fort l'infinie bonté de Notre Seigneur, entraînant à aimer, connaître, désirer les biens spirituels, et à mépriser ce qui est momentané, changeant et doit passer. J'ai oui dire par mon bon père Frère Henri et par frère François Claret que, durant le temps d'un an entier, elle a reçu tous les jours le très précieux Corps de Notre Seigneur, et j'en ai vu personnellement les signes évidents depuis la fête de Saint François jusqu'à celle de la Purification. En ses affaires graves et difficiles, son recours et son refuge, était la fervente dévotion susdite.

J'ai entendu dire par frère Henri, par le père de Reims et par frère François Claret que, lorsque Notre Seigneur voulait quelle fasse quelque grande besogne digne de beaucoup d'estime, et que, par crainte qu'on aperçoive en elle qualité spéciale ou grâce particulière de Dieu, elle n'arrivait pas à dire oui, Dieu forçait son consentement par le moyen du Saint-Sacrement de l'autel : elle ne pouvait user des saintes Espèces qui demeuraient en sa bouche tant qu'elle ne se rendait pas. Une fois elle fut contrainte, après la réception du précieux Corps de Notre Seigneur qu'elle ne pouvait consommer, de recourir à son père confesseur pour savoir ce qu'elle devait faire. Le conseil fut évidemment d'obéir sur le champ à la divine Volonté, et aussitôt le conseil suivi, elle usa des saintes Espèces.

J'ai vu en plusieurs villes où ses couvents sont situés que pour l'amour de Dieu et par estime et respect de sa personne, les bonnes gens lui envoyaient de leurs biens, comme pain, vin, ou autres choses, mais jamais elle ne voulait y toucher, pas même goûter. Elle les faisait distribuer aux malades, à celles qui en avaient besoin, ou à toutes les sœurs en commun. Il arrivait qu'en raison des graves maladies qu'elle portait, on la contraignait de prendre de ces aliments, et ce qui restait était insuffisant pour être partagé à la communauté des sœurs; c'est alors en grande tristesse et montrant beaucoup d'ennui qu'elle le prenait.

Quand certains frères s'occupant des sœurs, ou d'autres par dévotion, venaient la visiter, ou s'ils arrivaient de chercher l'aumône pour l'amour de Notre Seigneur, ou de la quête, ou encore si venait par devers elle quelque autre personne lui paraissant avoir indigence ou nécessité, on ne peut dire combien doucement et charitablement elle leur présentait et distribuait ce qu'elle pouvait. Et quand elle n'avait rien à donner, voyant la nécessité et l'indigence auxquelles elle ne pouvait subvenir, elle en montrait une extrême tristesse de cœur.

Au pays où le vin était cher, jamais elle n'en voulait goûter, si ce n'est par contrainte et maladie. Et là où il était abondant et à bon marché elle en prenait comme rien, si peu que c'était comme pour arroser l'eau. Ainsi l'ai-je vu. Tout son rafraîchissement était de boire de l'eau. Et comme les buveurs de vin connaissent au goût, les meilleurs, ainsi distinguait-elle la bonne eau qui était plus pesante. Quelquefois, afin que l'eau soit plus saine, elle la faisait bouillir en un petit pot, et la mettait ensuite en une fiole de verre. Ainsi elle en buvait en cas de grande nécessité et bien peu à la fois.

DES GRAVES PEINES

63. En ce qui concerne les peines et les maladies que notre glorieuse mère a portées pour l'amour de Notre Seigneur, tant que j'ai conversé avec elle, je les ai toujours connues très graves, et cependant on aurait pu croire qu'à elle, elles étaient douces tant elle les portait patiemment. Entre autres il y avait une enflure du corps qui montait et descendait, et bien qu'elle soit très pénible et gênante, elle le supportait sans plainte et sans rien perdre de sa douceur et de son aménité.

63 bis. Bien d'autres maux lui survenaient. Et lorsqu'elle avait porté toutes les fatigues et souffrances de la journée, elle sentait le besoin de se reposer, mais le plus souvent, dès qu'elle était couchée, de nouvelles peines l'assaillaient qui duraient la plupart du temps toute la nuit jusqu'au jour, parfois même jusqu'à midi. Alors patiemment, elle renonçait au repos convoité par la nature. Je l'ai entendue le dire. J'ai vu qu'aux jours de dimanches et de fêtes, elle était affligée de plus grandes et graves souffrances qu'aux autres jours; et même je l'ai entendue dire, et aussi frère Pierre de Reims et frère François Claret le racontaient, que ses maux croissaient quand la solennité était plus importante. Le dimanche et les autres fêtes, ses peines commençaient aux vêpres du jour précédent et continuaient jusque après Complies du dimanche ou de la fête, quelques fois jusqu'aux Matines suivantes. Aux plus grandes

solennités comme Noël, Pâques, Pentecôte, elles commençaient toujours très douloureuses, dès la vigile des dites fêtes à midi, continuant jusqu'à ce que les fêtes soient entièrement passées, et si, en ces temps, quelque personne à qui on pouvait bonnement le refuser, demandait à lui parler, aussitôt qu'elle s'était déterminée à répondre, toutes ses peines cessaient et elle n'en sentait rien durant tout l'entretien, mais hélas ! c'était pour reprendre en augmentant pendant aussi longtemps qu'elles s'étaient calmées. Si ceux qui lui avaient parlé l'avaient appris, ils en auraient le cœur navré de compassion.

Tout ce qui est écrit ci-dessus, je l'ai vu et connu tant que j'ai conversé avec elle. Et bien que ses pères confesseurs connussent en vérité toutes ces peines et douleurs, elle leur disait familièrement : « Aux glorieux saints martyrs qui sont en paradis, Dieu a fait une grande grâce à bon marché : ils ont été en peu de temps rôtis, brûlés, sciés, écorchés et mis en pièces, tués, etc... Je l'ai entendue dire qu'il lui semblait parfois qu'elle avait du feu dans la bouche et qu'elle en était toute brûlée par la grande ardeur qu'elle souffrait. J'ai vu qu'elle semblait avoir dans les yeux un charbon ardent qui sans cesse les illuminait étrangement; toutefois ces yeux étaient très beaux à regarder, plaisants à voir. Je l'ai entendue dire qu'il lui semblait que, de ses yeux pendaient deux petites molettes, ou étoiles, qui bougeaient avec elle. Cela lui était une grande gêne et fatigue, et cependant jamais elle n'a manqué de dire ses oraisons ni de regarder dans son livre quand cela convenait. Elle fit tout ce qui était humainement possible pour remédier à ce mal, parce qu'elle aimait chèrement ces yeux par lesquels elle regardait et voyait le très précieux Corps de Notre Seigneur, au saint Sacrement de l'autel, et pouvait accomplir son service au moyen des livres. Elle aurait mieux aimé perdre tous les autres membres plutôt que les yeux. Néanmoins il plut à Notre Seigneur que ses yeux soient blessés comme ses autres membres. Elle porta donc cette épreuve jusqu'à la fin, tant que j'ai vu.

63 ter. J'ai oui dire à mon père Frère Henry que lorsque notre glorieuse mère revint de la présence de notre saint Père le Pape, elle fut gravement malade en chemin, tellement qu'on croyait qu'elle allait mourir et rendre l'esprit. Par la force de la maladie, la langue fut retirée dans la gorge au point qu'il semblait qu'elle n'en avait plus. Elle perdit la parole, et à très grand peine, arrivait-elle encore à respirer. Tous ceux de sa compagnie étaient en extrême désolation. Son père confesseur, et la noble dame qui l'avait toujours accompagnée, étaient près de sa couche où elle gisait et ils conféraient de cette maladie avec de cuisants regrets. Et voilà que survint une belle dame, ou pour mieux dire une belle et très gracieuse vierge, qui s'approcha devant tous de la couche de la malade, et doucement la salua; puis elle demanda

deux œufs frais qu'elle mit en l'une de ses mains. De l'autre main elle lui ouvrit la bouche et ramena la langue en sa place; alors elle mit le milieu des deux œufs dans la bouche et la referma. Ceci fait elle l'embrassa, la baisa sur la bouche, et aussitôt subitement s'évanouit. Notre glorieuse mère était guérie. Ainsi l'ai-je entendu dire par elle, ici même. Son dit père confesseur certifia plusieurs fois que c'était la glorieuse Vierge Marie qui l'avait de cette façon, visitée et guérie.

64. Une autre fois, au couvent de Seurre, elle fut très gravement malade. Il semblait bien qu'elle allait mourir. Mais elle fut ravie en esprit. Elle vit Notre Seigneur assis sur un trône et, devant Lui, Sainte Madeleine et Sainte Claire demandant que, de cette maladie, Colette trépasse et soit en leur compagnie. Mais Saint François, à genoux devant Notre Seigneur, réclamait le contraire en disant : « Hélas, Seigneur, me l'avez-vous donnée pour me l'ôter si vite? Je vous supplie de me la laisser encore car elle est très nécessaire au monde pour la réforme de mes Ordres ». Notre Seigneur, avec bienveillance, lui octroya sa requête. Et sur le champ, Colette fut guérie. Et au sortir de son ravissement elle se complaignait tristement : « Hélas, ce bon homme saint François ne veut pas que je meure et que je sois avec Notre Seigneur. J'en suis bien mécontente ». Je l'ai ainsi entendu dire par mon bon père Frère Henri et par Frère Pierre de Lyon et par Frère François Claret. À elle-même il arrivait d'évoquer ces choses, mais c'était généralement quand elle sortait de ses ravissements où elle se trouvait tellement remplie des choses divines qu'elle ne percevait pas ce qui lui échappait. C'est revenue à elle qu'elle s'en rendait compte et alors elle s'en humiliait et d'autant plus profondément que les choses étaient plus merveilleuses.

DE LA GRANDE CONNAISSANCE QUE NOTRE SEIGNEUR LUI DONNA

65. Notre glorieuse Mère sœur Colette eut peu de science acquise, mais elle fut largement gratifiée de science infuse par le Saint Esprit. Elle connut ainsi clairement plusieurs choses et présentes et à venir, sans avoir reçu renseignement ni révélation d'aucune créature humaine. J'ai entendu dire par Soeur Marie de Pois qu'il y eut un religieux de l'Ordre de Saint François, docteur en théologie, clerc solennel, maître de Paris, nommé Maître Pierre Psalmon, qui, dès le commencement de la réforme de l'Ordre de Sainte Claire, par notre glorieuse mère Colette, lui fut très dévoué. Il tomba gravement, même mortellement malade, ce qu'elle connut en son esprit alors qu'elle devait passer assez près du couvent où il était, en allant visiter un de ses monastères. Elle entra donc auprès de lui qui n'avait déjà plus de vie dans les

jambes. Et en outre, ainsi qu'il l'a reconnu depuis, il s'en allait à perdition. Elle l'appela doucement par son nom et lui fit le signe de la croix auquel elle avait singulièrement confiance, en disant : «Prenez bon cœur et ayez bonne espérance en la bonté de Notre Seigneur. » Et sans tarder, elle s'en alla. Le malade avait entendu, il reprit connaissance et fut grandement réconforté par la grâce de Notre Seigneur, et par les mérites de sœur Colette. Bientôt après, il fut guéri et se leva sain et libéré de la maladie corporelle. Et pour avoir guérison de la maladie de l'âme, il vint se rendre à notre mère Colette et s'offrit humblement pour demeurer au service de ses sœurs tout le temps de sa vie puisque c'est par elle qu'il l'avait retrouvée. Elle consentit à ce qu'il demeure, non à cause des services, mais afin que son âme se guérisse du péché. Et pour cela, elle l'exhorta doucement à faire une confession exacte et entière comme il savait bien que cela lui était nécessaire; il fallait bien que loyalement il purifiât son âme et sa conscience sans rien retenir ni celer. Elle l'adressa donc à un bon confesseur. Mais est-ce par honte ou par oubli ? Dieu le sait. Il ne dit pas tous ses péchés et cependant il revint à elle en déclarant qu'il était bien confessé entièrement. Elle lui répondit que non, et elle lui cita, secrètement, plusieurs grands péchés commis par lui au temps passé. Il en fut dans l'admiration, reconnaissant que c'était vrai, il croyait bien que nul ne le savait que Dieu. Il retourna donc les confesser et revint assurant qu'il avait tout dit. Elle lui répondit non, et de nouveau lui cita plusieurs autres grands péchés commis par lui. Ainsi trois fois elle le renvoya au sacrement de pénitence, à la confession, jusqu'à ce qu'il soit salutairement purifié. Après cela, il reconnaissait publiquement qu'il tenait d'elle à la fois la vie spirituelle et la vie corporelle. Et si auparavant il avait à son égard un attachement tout dévoué, celui-ci devint beaucoup plus fort à partir de là. Il avait d'elle ce qu'on nomme la crainte révérencielle : il n'osait faire quoi que ce soit sans qu'il lui semble qu'elle était présente ou au moins qu'elle le voyait. Lui-même l'a dit, rappelé plusieurs fois. Le couvent où il demeura fut celui d'Orbe, un des plus pauvres.

66. Il y avait à Besançon un notable nommé Jehan de Colongne, bourgeois et citoyen de la dite ville, bon marchand, homme d'honneur et de bonne réputation, ainsi que de grande charité. Il se croyait en excellente prospérité et sœur Colette eut claire connaissance que sa vie ne serait pas longue et que la fin de ses jours était proche. Elle le fit appeler et le prévint de bonne manière douce et aimable. Elle lui parla entre autre de la tranquillité de la conscience et de la certitude de la mort, et à la fin elle l'engagea à préparer sa conscience et à poser sa dernière volonté quant à la disposition de ses biens, ce qu'il accepta avec sérénité et exécuta promptement. Cela fait, sans tarder il tomba malade et dut s'aliter. Et ainsi qu'elle l'avait

connu, en cette maladie il termine ses jours. Je l'ai entendu dire au couvent de Besançon où c'était chose toute commune et publique.

Une autre fois, au couvent de Poligny où j'étais pour lors, vint une dame de la bourgeoisie de Chalon-sur-Saône pour visiter notre glorieuse mère qui la connaissait très bien et qui eut à ce moment connaissance de sa fin prochaine. En conséquence, elle la fit confesser au couvent même. Et dès que la dame s'en fut retournée, elle tomba mortellement malade et termina ses jours comme prévu.

67. J'ai entendu le père de Reims dire que lui-même étant allé une fois à Rome pour les affaires de notre glorieuse mère, il fit faire, en secret, quelque chose que nul, hors Dieu et lui, ne pouvait savoir, pensait-il. Mais dès qu'il fut de retour et se trouva en présence de notre mère, elle lui dit : « Pourquoi avez-vous fait telle chose ? » Comme cela avait bien été fait, le Frère en resta tout interdit. Il s'aperçut qu'on ne pouvait rien lui cacher. J'ai entendu notre glorieuse mère affirmer qu'elle savait si on vivait régulièrement en chacun de ses couvents, dans tous, les plus lointains dont elle était absente aussi bien qu'en celui ou elle se trouvait. Et si en l'un deux on faisait des fautes, elle les manifestait, soit ouvertement, soit secrètement, au visiteur, afin qu'on y pourvoie. Plusieurs fois elle a dit familièrement à ses religieuses ; « Je vous dis mes sœurs, que Notre Seigneur m'a fait cette grâce de connaître la religion de Saint François à l'âge de neuf ans aussi bien que je l'ai connue à trente ans ou quarante ans. » Je l'ai entendue plus d'une fois le disant.

Des gens de toutes conditions sont maintes fois venus vers elle, les uns par dévotion, les autres pour avoir quelque consolation spirituelle, ou un conseil, ou recevoir une bonne exhortation. Tous ceux, et ils étaient la majorité, qui venaient dans l'espoir de faire du progrès, sœur Colette savait, avant qu'ils arrivent à son oratoire, qui ils étaient, ce qu'ils demandaient, et si elle aurait une réponse à leur donner. Ainsi l'ai-je entendu dire par Frère Henri. J'ai également entendu Frère Pierre de Reims et Frère François Claret expliquant que ses pères confesseurs et ses frères, instruits de la grande connaissance que Dieu mettait en elle, la craignaient, aussi loin soient-ils, comme s'ils se trouvaient en sa présence; et s'ils faisaient quelque chose de tant soit peu répréhensible, dès qu'ils la rejoignaient elle les avertissait doucement et avec bienveillance. J'ai vu plusieurs fois que, lorsque ses religieuses avaient quelque chagrin secret, elle les appelait doucement vers elle et leur parlait en les consolant de ce qui les affligeait. Les sœurs avaient alors la certitude qu'elle connaissait ce qui était dans leur cœur et leurs pensées.

68. Au couvent de Besançon j'ai entendu dire par plusieurs sœurs, et spécialement par une novice parlant d'elle-même, qu'elle avait été une fois fortement tentée de s'en aller, de quitter la religion et n'osait déclarer à personne cette tentation. Mais notre glorieuse mère alors à ce couvent, fut vite éclairée d'en-haut; elle fit venir la novice vers elle et lui rendit évidente la suggestion du diable qui la troublait. La novice reconnut sa faute, en dit sa coulpe, et depuis conçut une grande dévotion. Notre glorieuse mère lui précisa qu'elle serait professe en la religion.

Elle eut connaissance aussi qu'une jeune fille avec qui elle avait de bons et fréquents rapports gardait un péché qu'elle n'accusait pas. Elle s'efforçait donc de l'orienter vers une bonne confession, mais savait qu'elle n'en faisait rien. Comme cette jeune fille s'adressait au confesseur de notre couvent, notre mère lui envoya par moi-même le message de se confesser de son vieux péché, et je devais le dire si haut que le confesseur entende. Alors elle s'en confessa. Il est arrivé de nombreuses fois qu'elle connaisse le danger où des gens se mettaient par défaut de bonne confession. Elle ne cessait point ses efforts tant que ces gens n'étaient pas arrivés à mettre leur conscience en sûreté.

Une fois au couvent de Besançon, notre glorieuse Mère était au Divin Office avec les autres religieuses. Elle était à un bout des stalles et un autre religieuse à l'autre bout, et une autre à l'autre bout du chœur, laquelle était très occupée en pensées vagues et étrangères. Notre glorieuse mère le connut et envoya une autre religieuse lui dire de cesser jusqu'après l'Office. La sœur se corrigea et fit toute diligence pour se reprendre. Je le tiens de sa propre bouche.

Au temps où la France était en guerre, les deux partis firent de grands rassemblements, chacun persuadé que le bon droit était de son côté, et étaient déterminés à livrer bataille. Notre glorieuse mère connut que, si cela avait lieu, il y aurait terrible tuerie et grande effusion de sang, de part et d'autre, et en outre plusieurs âmes damnées, ce qui la plongea dans une très profonde tristesse et douleur. En grande abondance de larmes, elle recommanda le fait à Notre Seigneur, et hâtivement, elle envoya, par frère Jehan Million, des lettres aux grands chefs. Nous étions alors, notre Mère et moi, au couvent de Besançon. Le dit frère et les autres firent diligence, tout ce qu'ils purent pour convaincre monseigneur le Duc qu'il allait à un immense désastre s'il livrait bataille. Et finalement il céda à ces exhortations et ne mit pas à exécution l'entreprise qu'il projetait. Un grand malheur fut ainsi évité.

69. Au commencement de la construction du couvent de Poligny, il y eut une sœur novice très gravement, même mortellement malade. Notre glorieuse mère dit à une de ses sœurs qu'elle

prenne bien garde de ne pas la laisser mourir sans elle, qu'elle vienne la chercher avant son trépas car elle voulait y être. Il advint que la sœur garde-malade s'endormit, par excès de fatigue ou négligence ?, et pendant qu'elle dormait la novice trépassa. Ce dont notre glorieuse mère fut désolée, n'ayant pas été présente comme elle le désirait. Elle reprit la sœur de ce manquement, et dans une lumière de prescience lui dit : «Parce que tu n'as pas pris garde à la parole que je t'avais dite, je te certifie que tu mourras seule et qu'il n'y aura personne à ton trépas ». J'étais au même couvent quand la sœur qui avait gardé la dite novice mourut seule comme il lui avait été prédit. Les sœurs m'ont raconté comment cela s'est passé, à la fin de sa dernière maladie : elle perdit la parole, au moins durant six heures, et on croyait que jamais plus elle ne parlerait. Mais elle n'avait pas reçu les saints sacrements. La petite ancelle, notre glorieuse mère, vint la visiter très charitablement, et quand elle la vit en tel état elle en eut grand pitié et compassion; alors elle s'en retourna à sainte oraison, priant Notre Seigneur qu'il lui plaise de lui rendre la parole pour recevoir les saints sacrements. L'oraison terminée, la malade parla, se confessa, reçut le précieux Corps de Notre Seigneur et l'autre sacrement, et après mourut étant seule comme il lui avait été prédit.

J'étais au couvent de Vevey en Savoie avec notre glorieuse mère lorsqu'elle eut connaissance de la fin des jours d'une bonne demoiselle de Poligny, Jeanne de Vannot, qui, convalescente, se croyait tout près de se retrouver en santé. Notre glorieuse mère lui fit savoir qu'elle l'aurait revue volontiers, mais que ce ne serait pas en ce monde et que jamais plus elle ne lui parlerait. Et il en fut ainsi, car peu de temps après elle fut prise du mal dont elle mourut.

J'ai entendu dire par le Frère Pierre de Reims qu'il y eut une jeune fille de bonne réputation et de manières agréables, bien disposée, ainsi qu'il semblait à ceux qui la voyaient, pour devenir une bonne religieuse. De fait, elle en adressa convenablement et très humblement la requête à notre glorieuse mère qui ne consentit pas à cause de certains inconvénients qu'elle connaissait en elle. Son père confesseur et plusieurs autres personnes, la voyant de si beau maintien, prièrent pour elle afin qu'elle soit reçue. Notre mère répondit : «Par votre insistance, vous me contraignez à la recevoir, mais je vous dis que jamais elle ne sera professe en religion.» À la fin de la première année, elle ne savait pas dire le divin Office; la seconde année, elle eut tant de tentations qu'elle s'en retourna au monde. Il lui semblait qu'elle ne pourrait absolument pas observer la Règle.

71- J'ai entendu que notre glorieuse mère disait à un père nommé Frère Jehan Foucault qu'au commencement de la réforme de l'Ordre de Sainte Claire notre saint Père le Pape lui donna le couvent des Frères Mineurs situé en la ville de Dôle en Bourgogne pour le réformer et y

mettre frères ou sœurs à sa volonté. Mais elle considéra qu'en la province de Bourgogne il n'y a pas d'autre couvent réformé et que plusieurs pères de la communauté venaient à elle humblement demandant qu'elle veuille les aider à faire leur salut; considérant en outre qu'elle avait besoin d'avoir de bons frères pour subvenir aux nécessités des pauvres sœurs, tant au temporel que spirituel, elle mit là, pour ce nouveau départ, d'excellents religieux, zélés, vrais observateurs de leur état. Ils progressèrent rapidement, de sorte qu'il y eut une belle compagnie de bon nom et de grande perfection, et ils furent une aide précieuse pour elle et ses sœurs.

72. Quelque temps après, il vint d'autres frères de l'Ordre de Saint François qui n'étaient pas pour soutenir les sœurs, mais ils essayèrent de soustraire le dit couvent au régime de la réforme. Ils firent tant auprès des seigneurs de la ville et du parlement, que les bons pères demeurant au couvent ne savaient pas que dire, ni faire. Je l'ai entendu dire par notre glorieuse mère. Ils se tournèrent humblement vers Dieu, tout en se recommandant aux prières de notre glorieuse mère qui ne leur manqua pas car, continuellement, elle et plusieurs autres récitaient, pour la cause des frères, des psaumes ou autre chose; et moi-même j'en ai bien dit ma part. La contestation se prolongeant, un des seigneurs nommé monseigneur le Pardessus, voyant qu'un accord n'était pas possible, jura que le lendemain il demanderait les voix des seigneurs, et le parti des frères qui aurait le plus grand nombre de voix aurait le couvent. Un des membres du parlement (de Besançon), Étienne de Grandval, fut désolé, sentant très fort le risque que le couvent ne soit ôté à notre glorieuse mère et donné à ces autres frères nouvellement venus. Il se mit donc hâtivement en chemin, partant de Besançon, pour venir prévenir notre glorieuse mère. Mais dès qu'il fut dans la campagne, il vit dans les airs notre glorieuse mère venant miraculeusement au-devant de lui, faisant signe de ses mains et criant à haute voix : « Maître Étienne, retournez-vous, retournez vite et vous gagnerez la cause ». Ce qu'il fit, bien entendu. Ainsi qu'il en a témoigné plusieurs fois, comme me l'a dit mon bon père Frère Henri. Il en avait d'ailleurs parlé à plusieurs personnes et c'était connu presque publiquement. Lorsque, au parlement, on prit les voix, elles eussent été égales des deux cotés si maître Étienne n'avait ajouté la sienne pour le parti de notre glorieuse mère et de ses frères. Ainsi le couvent lui fut rendu.

72 bis. Cette décision proclamée, de nombreuses personnes, tant de la noblesse que du commun, ne faisaient plus l'aumône à ces bons frères, parce qu'elles avaient donné leur faveur aux autres. Ainsi les frères, qui étaient demeurés au couvent de Dole se trouvaient en

grande nécessité. La mère abbesse d'Auxonne, sœur Agnès de Vaux, et toutes ses sœurs, en avaient grande compassion et ne savaient comment pourvoir à cette détresse. Ils étaient pour lors plus de cinquante frères. J'ai entendu la dite sœur Agnès dire ce qui s'ensuit : au couvent d'Auxonne, il y avait à ce moment là un peu de blé dans un coffre : cinq ou six setiers pour le besoin de dix sœurs, et avec cela les aumônes qu'on leur donnait qui leur étaient bien nécessaires. Néanmoins, se confiant en la bonté de Dieu et aux mérites de notre glorieuse mère, elle fit du pain régulièrement avec ce blé, et en envoya aux frères la charge d'un âne chaque semaine durant une année entière. Ainsi, par la grande grâce de Notre Seigneur, cette toute petite provision de blé, à laquelle rien ne fut ajouté, suffit pour nourrir les deux couvents tout au long de l'année.

73. J'ai entendu que notre glorieuse mère racontait à la bonne mère sœur Agnès de Vaux et à sa maîtresse, et aussi notre bon père frère Henri nous le disait, que lorsqu'elle était au reclusage de Corbie, une fois, l'ennemi, descendu par la cheminée, rompit le mur de son reclusage au point qu'une personne aurait pu passer par l'ouverture. Elle appliqua à cette brèche une image de Notre-Dame peinte sur toile. Et quand après, elle regarda si elle pouvait l'ôter, elle trouva la paroi parfaitement refaite miraculeusement. Bien souvent les ennemis d'enfer l'ont troublée, tourmentée, essayant de l'empêcher dans ses dévotions, bons propos et saintes intentions, et lui ont fait violence fortement, lui apparaissant en toutes sortes de figures et de manières, ainsi que je l'ai entendu dire par ses pères confesseurs, le père de Reims et frère Henri. Pareillement, sœur Agnès de Visemal m'a dit plusieurs fois avoir vu notre glorieuse mère le visage et le corps tout meurtris et même blessés des coups dont les ennemis l'avaient battue. Sœur Jacquette la grande me l'a dit aussi.

74. Notre glorieuse mère racontait également qu'une nuit, en son oratoire, alors qu'elle voulait faire oraison, les ennemis vinrent l'assaillir et, après l'avoir battue pitoyablement, la mirent en une fenêtre (entre les barreaux), tellement serrée qu'elle ne pouvait ni remuer, ni parler, et ne respirant qu'à grand'peine. Elle demeura ainsi jusqu'au lendemain, six heures du matin, qu'une des religieuses la trouva. Mais on ne pouvait la sortir de là d'aucune façon, tant elle était retenue étroitement, Il fallut appeler frère Regnault, frère lai, qui ne parvint à la délivrer qu'en coupant un barreau de la dite fenêtre. C'était au couvent de Besançon.

74 bis. Notre glorieuse mère aimait beaucoup se tenir à l'écart et demeurer seule, comme je l'ai toujours vu tant que j'ai été en sa familiarité. Jamais ou presque jamais elle ne sortait de

son oratoire pour un peu de détente ou de récréation. Et de même elle n'allait pas au jardin bien que sa cellule en fut proche. Et quand il convenait qu'elle sorte des couvents pour des affaires bonnes et justes, ou pour visiter ses couvents, en tous les hôtels où elle s'arrêtait, elle s'efforçait de garder la clôture le mieux possible, se tenant à l'écart en une petite place qu'elle faisait fermer de draps ou de couvertures, et ne bougeait pas de là jusqu'à ce qu'il faille partir pour aller plus loin.

Lorsque, visitant ses monastères en ces temps de guerre, elle se trouvait personnellement dans la région d'un des partis, on la soupçonnait d'être favorable à l'autre, et inversement. Mais Notre Seigneur sait et connaît qu'elle désirait le bien de chacun et avait grande affection pour tous, corporellement et spirituellement, en toute pureté de conscience; et elle a fait faire quantité d'oraisons et prières par ses sœurs religieuses, dans ce sens pleinement fraternel.

74 ter. Voici ce que, étant à Poligny, j'ai une fois entendu raconter par plusieurs frères – justement cette année là nous allâmes dans la ville où cela se passa, c'est-à-dire la ville de Decize grandement inquiétée et accablée par les gens de guerre; et la ville était diligemment gardée.

75. Quand notre glorieuse mère était arrivée à Decize, elle venait de l'autre parti politique, et quelques-uns disaient qu'elle était favorable à ces ennemis et venait en ce couvent par procuration de l'ennemi d'enfer. Les gens étant dans cette disposition, survint un petit incident qui faillit être très fâcheux. La sacristine du couvent qui devait sonner les Matines, se réveilla entre 9 et 10 heures du soir; elle crut qu'il était l'heure habituelle du lever de nuit et alla sonner les Matines comme d'habitude. L'homme de guet qui garde la ville – un homme grand et fort pour faire face au périls – quand il entendit sonner la cloche des sœurs hors heure, tandis que d'autre part les gens armés étaient sur les échelles, jugea et pensa que c'était trahison, qu'on avait sonné cette cloche pour donner un signe à ceux qui cherchaient à prendre la ville. Les habitants extrêmement troublés, inquiets et courroucés, s'assemblèrent, décidés à faire un très grand mal au couvent : tuer ces sœurs, tout détruire. Et de fait ils vinrent. Mais en approchant, ils entendirent l'horloge, qui n'avait pas sonné lorsqu'elle sonnait 11 heures, sonner hautement et clairement 1 heure ! et tous ceux de la ville purent l'entendre. Tous demeurèrent interdits. Dieu par sa grâce, et en raison des prières et mérites de notre sainte mère, appliquait le remède convenable, à savoir : abrégé la nuit et le temps, et conformer le temps et l'horloge à la bonne intention de celle qui croyait avoir sonné à minuit. Cela fut si

manifeste que, après avoir tous compté 1 heure, les plus sages et mieux avisés se blâmèrent eux-mêmes, et gracieusement se reprirent les uns les autres en disant : « Nous sommes de mauvaises gens qui pensons mal de ces bonnes et dévotes religieuses qui font toute diligence de servir Dieu et de nous garder par leurs saintes prières mieux que nous-mêmes ne le faisons. » Et ils s'en retournèrent tout attristés du mal qu'ils avaient injustement entrepris. L'abréviation de la nuit et du temps fut absolument effectif car le jour parut et se manifesta comme s'il avait été minuit quand on sonna. Quand les sœurs s'en aperçurent elles en eurent une très grande admiration. Je l'ai entendu dire par les sœurs du dit couvent.

76. J'ai entendu dire par le bon père Frère Henri et par sœur Agnès de Visemal que notre glorieuse mère, lorsqu'elle était en Languedoc en Basse Terre, sentit et connut en son esprit et manifesta la mort de notre Saint Père le Pape Martin, et la division de notre mère la sainte Église, et la fin du Concile de Bâle. Elle prédit et connut plus de trois ans à l'avance l'élection du Pape Félix dont elle porta en son cœur une grande douleur.

J'ai vu et su que notre glorieuse mère aimait beaucoup l'état d'innocence, c'est pourquoi elle voyait très volontiers les petits enfants qui la représentaient. Quand j'étais au couvent de Poligny, on lui présenta un petit enfant beau et fort plaisant, fils de Jehan Courtaud personnage important, qu'elle vit très joyeusement. Mais après, lui vint le sentiment et la connaissance de la fin et de la perdition de ce petit, alors elle dit les paroles suivantes : « Je prie Dieu que ce cher enfant, qui, au temps à venir, ferait chose qui le priverait de la vision de Dieu, puisse mourir bientôt ». L'enfant fut remporté en aussi bonne santé qu'on l'avait apporté, mais dès qu'il fut à la maison, un mal mortel le prit et il trépassa. Ses parents, plongés dans une profonde affliction et ne comprenant rien à cette mort si imprévue et soudaine, vinrent au couvent des sœurs épancher leur chagrin. Alors on leur fit part des paroles que notre glorieuse mère avait dites et, en bons chrétiens, ils furent très réconfortés, conformant leur volonté imparfaite à Celle qui jamais ne peut faillir.

76 bis. Notre glorieuse mère fut empoisonnée par deux fois. La chose était connue des sœurs. Elle savait bien qui était le coupable, mais doucement indulgente, elle pardonna. Une des deux fois, elle me l'a dit en propre; elle m'a fait sentir les ampoules dans son dos, mais par grâce de Notre Seigneur, elle fut préservée de la mort.

Quant à son amour de Notre Seigneur, il se manifestait si fortement que je ne saurais le dire, car lorsqu'elle entendait parler suavement de notre Seigneur Jésus-Christ ou exalter son précieux et doux Nom, elle perdait l'usage de ses sens et devenait toute ravie en Dieu, son

entendement et toutes les puissances de son âme se conjoignant en Lui. Aussi, lorsqu'on désirait lui parler de chose nécessaire ou convenable, il fallait être sur ses gardes et ne pas dire de chose ou d'expression risquant de l'émouvoir car alors elle était aussitôt saisie et emportée loin de ce dont on parlait. Elle avait aussi grande charité pour son prochain, était pleine d'ardeur pour procurer le bien tant spirituel que corporel de chaque personne et pourvoir à son indigence autant que le permettait sa vocation.

77. De même je L'ai entendue dire qu'elle avait si grand désir d'aider les pauvres âmes du purgatoire qu'elle aurait volontiers porté leurs peines si c'eût été possible. Et, en plus des oraisons spéciales qu'elle-même faisait chaque jour pour leur délivrance, il lui plaisait fort que, tous les jours de l'année, excepté les trois derniers jours de la Sainte Semaine les sœurs, dans tous les couvents, disent en commun les vigiles à trois psaumes et trois leçons. Quand il advenait qu'en un couvent où elle se trouvait, une de ses religieuses ou un des frères aille de vie à trépas, si c'était une religieuse elle allait vers elle à l'infirmerie, et si c'était un religieux elle le faisait apporter près de la grille devant elle pour être à sa mort. Alors de toute sa puissance et de tout ce que Notre Seigneur avait mis en elle par grâce, elle s'employait au salut de l'âme en exhortant le mourant, en invoquant, appelant sur lui la miséricorde et la grâce de Dieu, et l'encourageant à demeurer toujours constant dans la foi catholique, ferme et fort contre les tentations et empêchements de l'ennemi qui à cette heure pourraient se présenter. Ainsi l'ai-je vu plusieurs fois.

Quand aux infirmités, maladies, adversités, contradictions, empêchements, affaires difficiles, angoisses corporelles et spirituelles, j'ai toujours vu, le temps où j'ai été avec elle, qu'elle les souffrait et portait joyeusement et patiemment, sans montrer de trouble. Si parfois on lui témoignait de la compassion en constatant des marques des grandes douleurs, intérieures et extérieures, qu'elle supportait, elle répondait : «Je me plains volontiers pour peu de peine, pour peu de choses ». J'ai vu et entendu ceci plusieurs fois.

Et à ceux qui l'ont persécutée, ou lui ont porté préjudice, ou lui ont procuré des ennuis, des épreuves, elle a voulu faire du bien autant que le lui permettait sa vocation. Et de fait elle a commandé de les honorer et de les satisfaire; il est arrivé qu'elle se charge de pourvoir à toutes leurs nécessités tout au long de leur vie, comme il en fut pour le bon Père Frère Jehan Foucault et pour Frère Regnault. Elle eut bien des tourments par ceux qui contestaient son œuvre : les uns étaient des étrangers, mais il y eut aussi des proches, des nobles et riches, et des clercs, comme je l'ai entendue, elle, le dire. Et j'en ai vu moi-même qui étaient vraiment de ses bons amis, mais elle comprit qu'ils péchaient par ignorance et, afin de les mettre dans

la vérité, elle les fit venir en un de ses couvents; elle travailla si bien à leur salut qu'ils furent mis hors de danger de perdre leur âme en leur opinion erronée. Mais même au temps où ils la faisaient souffrir, elle leur gardait son affection. Elle était beaucoup plus triste de l'offense faite à Dieu et du mal qu'ils causaient à leur âme et conscience, que de la peine qu'on lui infligeait. Certaines personnes riches disaient en la diffamant, - ne comprenant rien à la pauvreté évangélique qu'elle gardait – qu'elle était une femme puissante, prêtant à usure et faisant des opérations de change en trois ou quatre lieux. C'était très injuste et malveillant car, ainsi que toute sa vie l'a montré en toute évidence, elle eut préféré être écorchée vive, ou mourir, plutôt que de consentir seulement à la pensée d'un tel comportement. Sa conversation comme ses œuvres l'ont bien clairement démontré.

78. Notre glorieuse mère étant encore à Hesdin, quelques temps avant son trépas, en la 66^e année de son âge, je l'ai entendue dire que, malgré son grand âge et la faiblesse due à tous les labeurs et peines qu'elle avait soutenus, elle était prête à recommencer pour bien faire, tout comme si avait été en bonne forme et n'avait jamais rien fait de bien. Je n'ai jamais vu, quoique cherchant dans ma mémoire, qu'elle se soit dérobée à bien faire, ni, par crainte de la peine qui en résulterait, elle n'ait été toute prête à employer toutes ses forces à tout ce qui touchait à l'amour de Dieu et au salut des âmes. Quand il lui fallait aller d'un couvent à un autre pour augmenter l'honneur de Dieu, elle était parfois si affaiblie, si dépourvue de vigueur, qu'elle ne pouvait se soutenir. Il semblait qu'on ne pourrait l'emmenner au dehors seulement un quart de lieue, mais elle entreprenait courageusement le voyage, avec sa fatigue et ses peines, pour l'amour de Dieu, disant qu'elle était prête à mourir, soit-il aux champs ou à la ville, quand il plairait au Seigneur et selon sa disposition. Et lorsque ceux et celles de sa compagnie, fatigués, n'en pouvaient plus, elle était de tout son cœur vive et fervente pour veiller et prier Notre Seigneur, tellement qu'il semblait que la fatigue ne l'avait jamais atteinte. Tant que j'ai vécu près d'elle, j'ai vu qu'elle a vertueusement et persévéramment malmené son corps et travaillé jusqu'à la fin en cette sainte religion pour que tout soit à l'honneur de Dieu et au salut des âmes.

79. Plusieurs fois elle a prédit sa fin, c'est-à-dire sa mort. D'abord, au couvent d'Hesdin, la veille de la Purification de Notre-Dame, elle dit qu'elle ne vivrait pas plus de deux ans. Et ainsi fut-il. Un peu plus tard, plus spécialement elle dit que sa vie n'était pas longue et qu'elle mourrait bientôt. J'ai entendu dire par le Père de Reims et Soeur Marie, et par plusieurs sœurs d'Arras mais qui était du couvent de Gand lors du dit trépas, que, trois semaines auparavant

elle avait déclaré nettement qu'elle s'en allait à Notre Seigneur. Aussi, elle convoqua ses sœurs et les exhorta et mit en garde très doucement et affectueusement afin qu'elles soient vraies et bonnes religieuses, aimant Dieu souverainement et gardant loyalement leurs Règle, Statuts et Déclarations, accomplissant parfaitement et totalement tout ce qu'elles ont voué et promis. Elle donna encore d'autres saints et salutaires avis. Puis leur annonça la manière dont elle trépasserait, en leur disant : « Ne vous attendez pas à ce que je vous dise alors aucune chose car je ne dirai rien; ne vous y attendez donc pas ». Avec son confesseur, frère Pierre de Reims, elle parla de la réforme de l'Ordre de saint François que Notre Seigneur l'avait contrainte d'effectuer, et elle lui dit entre autre : « Mon Père, ce que j'ai fait, de par Notre Seigneur, je l'ai fait. Et bien que je sois une grande pécheresse, toute défectueuse, si je l'avais encore à faire, je ne sais comment je le ferais d'autre manière que je l'ai fait. » Cela je l'ai entendu répéter par le bon père confesseur. Le 26^e jour de février, un dimanche, elle fut confessée au matin, et reçut en la sainte messe le très précieux Corps de Notre Seigneur. La nuit suivante, elle eut une visite très spéciale de Notre Seigneur, ensuite de laquelle elle fut comme en un état d'innocence : elle n'avait cure de rien, plus le moindre souci des choses de ce monde, elle ne pensait absolument qu'à prier Dieu vocalement ou mentalement. Elle eut une faiblesse très grande et inaccoutumée, pour laquelle son père confesseur craignit qu'elle ne parte rapidement vers le Seigneur, et dans ce doute il lui donna le sacrement d'Extrême Onction. Après quoi il lut devant elle les saintes « Passions de Notre Seigneur Jésus Christ. ». Il se rendit compte alors à certains signes que le moment du trépas n'était pas encore venu. Il repartit donc. Et le lendemain lundi, au matin, il se rendit comme de coutume à l'oratoire pour célébrer la sainte messe. Il la trouva là, prête et disposée à l'entendre, en bonne convalescence. Il fut dans une grande admiration d'un si prompt rétablissement, impossible sans une grâce toute particulière. Elle entendit la messe doucement et dévotement, et adora le très précieux Corps de Notre Seigneur, en profonde révérence et avec abondantes larmes. Elle ouï ainsi la messe tous les jours suivants de la semaine, jusqu'au samedi 4^{ième} jour de mars, qui était des Quatre-Temps. Ce fut sa dernière messe et ses épanchements d'amour et d'adoration y surpassèrent ceux des jours précédents. À savoir, qu'après cette visite spéciale de Notre Seigneur, elle eut quatre choses : la première fut une grande et étrange peine inaccoutumée qui, comme elle le dit à son père confesseur durera jusqu'à son dernier soupir; la deuxième, elle devait occuper tout son temps en sainte oraison, et donc ne voulait rien entendre à côté; la troisième, il lui fallait entendre la messe, sans manquer; la quatrième, bien qu'elle ne sorte pas de son oratoire, elle savait parfaitement tout ce qui se faisait dans le couvent, comme si elle était présente partout. Je l'ai entendu dire par son père confesseur.

80. Son père confesseur et son compagnon tenaient à être présents à sa mort, et afin d'être sûrement là, ils entrèrent avant que ce soit imminent. Ils ne vinrent pas de suite auprès d'elle, mais elle le sut aussitôt et dit nettement qu'ils étaient à l'intérieur. Le vendredi aux Vêpres, elle parla doucement aux frères pour les reconforter; et le samedi après la messe elle prit congé d'eux. Peu après son oraison faite, elle s'en alla vers son lit, le marqua du signe de la croix qu'elle avait tant aimé, et dit : « Voici la dernière couchée ». Elle-même s'étendit toute vêtue selon la coutume, et ayant sur la tête le voile noir que le pape lui donna et lui imposa quand il la fit professe et abbesse. Puis il en fut comme elle l'avait prédit, car tout de suite, elle ferma la bouche et les yeux, qui jamais plus ne furent ouverts. Elle savait néanmoins tout ce qu'on faisait autour d'elle, comme on l'a vu clairement : dans l'intention de lui faire quelque confort, les sœurs lui apportèrent un oreiller de plumes, mais dès qu'elle le sentit, elle le jeta en arrière. Elle demeura quarante-huit heures immobiles, en toute honnêteté et sainteté, souffrant la peine particulière apportée par Dieu, sans qu'aucun signe ne parut ni en sa face, ni en ces membres, et sans changer de couleur. Le lundi suivant, sixième jour de mars de l'an de Notre Seigneur 1447, à 8 heures du matin, en présence de toutes les religieuses du couvent de Gand et du père confesseur avec son compagnon, très humblement elle termina ses jours. Ainsi sa belle âme partit de son précieux corps et fut rendu à son béni Créateur. Pendant douze heures elle demeura en la couleur où elle était morte, puis soudainement, tout son corps devint d'une merveilleuse beauté : il était blanc comme neige, et les veines transparaissaient finement azurées, tous les membres étaient souples et maniables, et l'odeur agréable qui s'en dégageait semblait signifier l'état d'innocence et de toute pureté. Ainsi l'ai-je entendu raconter par le père de Reims, son confesseur, et par plusieurs sœurs du couvent d'Arras qui se trouvaient à celui de Gand en ce moment du trépas. On a dit que plus de trente mille personnes vinrent la visiter, les unes par dévotion, les autres par admiration. Le troisième jour après le trépas, son corps virginal qui n'avait rien perdu de sa beauté, fut enseveli et mis en terre simplement, tel qu'il était, ainsi qu'elle l'avait ordonné longtemps auparavant. Contemplant Notre Seigneur qui, pour l'amour de nous, mourait sur la croix, pauvrement, à l'air sans couverture, elle voulait être ensevelie en pauvre, mise au rang du cloître, sans linceul et sans bière, mais seulement rendue à sa mère la terre sans autre chose. Je le lui ai entendu dire autrefois en sa vie.

81. Au couvent d'Orbe en Savoie que, de son vivant, elle aimait beaucoup à cause de la sainte pauvreté qui y reluisait, fut ouïe à l'heure de Tierce – comme je l'ai entendu raconter par le père Frère Pierre de Reims et Frère Lucas d'Argentine – une merveilleuse mélodie sans pareille, comme chantée suavement par une multitude d'anges, parmi laquelle une douce voix

disait nettement que la vénérable religieuse sainte Colette s'en était allée à Dieu. De même, au couvent de Castres il y avait une sœur Cécile que je connaissais bien m'étant trouvée avec elle aux couvents de Besançon, Auxonne, Vevey et Poligny. Sœur laïe, elle avait servi notre glorieuse mère et lui avait voué un grand amour et une singulière dévotion, mais comme on le voit elle était bien éloignée d'elle au moment de son trépas à Gand. Donc le jour du dit trépas, Soeur Cécile récitait, avant minuit, les cent Pater, lorsque par trois fois, Mère Colette en personne lui apparut, toute claire et brillante, mais sa face ne pouvait être vue à cause de son éclat, sa tête resplendissait comme si elle eut été dans le soleil. Voici comment se présentait cette vision : Soeur Cécile était au dortoir, près d'une fenêtre qu'elle pouvait ouvrir quand il lui plaisait; et de cette fenêtre, elle vit notre glorieuse mère en la place où avait été autrefois son oratoire. C'est là qu'elle se manifesta par trois fois, toute lumineuse, à la religieuse qui disait le nombre de Pater.

82- Pareillement, le Père de Reims nous raconte ce qui suit : En un autre couvent également très éloigné de celui de Gand où elle trépassa, était une religieuse désirant beaucoup la voir, car elle ne l'avait jamais vu et il lui semblait que si elle pouvait la voir elle en serait aidée à être meilleure tout le temps de sa vie; et elle priait spécialement pour que ce désir soit réalisé. Elle s'adressait à la Vierge Marie, lui demandant de mettre au cœur de notre glorieuse mère l'intention de visiter ce couvent où elle demeurerait. Entre autres oraisons elle récita six mille Ave Maria. Par la bonté de Dieu et l'intercession de Notre-Dame son grand désir fut exaucé, car en la dernière nuit qui précéda le décès, elle entendit, après Matines, frapper trois fois en l'oratoire de notre glorieuse mère tellement qu'elle en fut pleinement éveillée; ensuite elle entendit ouvrir la porte du dit oratoire, puis la refermer, et vit venir une religieuse de bonne stature et d'une si grande beauté qu'elle en était ébahie : elle était claire et brillante, sa face resplendissait tellement qu'il semblait que ce fût une clarté de cristal contre le soleil. Cette vénérable religieuse, allant par le dortoir, s'arrêta trois fois. Et après elle, un petit enfant, lui aussi tout lumineux, disait : «C'est sœur Colette, c'est sœur Colette ». Quand la sœur éveillée eut entendu cette voix et vu celle qu'elle désirait si fort percevoir, elle eut une immense joie et consolation en son cœur. Elle voulut crier aux autres sœurs : « Regardez, regardez », mais elle ne put ouvrir la bouche. Alors elle pensa que sœur Colette faisait sa visite du couvent, ainsi qu'elle l'avait entendu dire autrefois quand elle était novice, c'est-à-dire que, bien qu'elle n'y vienne pas corporellement, elle visitait spirituellement. Elle pensa donc qu'elle faisait sa visite. Et comme sœur Colette arrivait à la porte du dortoir, elle s'évanouit. Le lendemain vers l'heure de Tierce qui était précisément l'heure en laquelle notre glorieuse mère rendit son

âme, la sœur qui avait eu la vision ci-dessus entra seule en l'église pour faire son oraison. Dès qu'elle fut à genoux, elle entendit une multitude de voix semblant plus angéliques qu'humaines, qui chantaient haut et clair une mélodie si douce et plaisante qu'on ne pouvait concevoir rien de plus beau. Et levant la tête et jetant ses yeux vers le ciel, elle perçut la face de la vénérable religieuse qu'elle avait vu après Matines. Cette face paraissait être au milieu de ceux qui chantaient. Bien que pour lors la sœur ne la connût pas, elle sut après, avec tristesse, que c'était l'âme glorieuse de la vénérable Sœur Colette que les saints anges portaient au Paradis.

83. Encore en un autre couvent , ainsi que nous l'a raconté le bon père de Reims, une religieuse qui se trouvait en oraison au temps où notre glorieuse mère trépassa, vit une magnifique procession, bien rangée, ordonnée en grande dévotion, composée, après la personne de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la Vierge Marie, d'une multitude d'anges, patriarches, prophètes, apôtres, confesseurs, vierges, et un très grand nombre de frères mineurs et de religieuse de Sainte Claire; et tout ce monde précieusement paré, orné, chantait une mélodie d'une douceur inouïe. Au milieu de la procession, on pouvait distinguer l'âme de notre glorieuse mère, toute claire et resplendissante comme le soleil, que tous, remplis d'allégresse, emmenait avec grand honneur, et sans tarder en Paradis. À la suite de cette belle procession exultante, venait une autre foule d'hommes et de femmes de tous états qui marchaient la tête inclinée et joignant dévotement les mains. Parmi eux, la religieuse reconnut sa propre mère dont le visage était tout joyeux. Elle lui demanda comment elle était. Elle répondit : «Très bien». Et elle lui expliqua que la première procession conduisait la glorieuse âme de la vénérable sœur Colette en Paradis, et cette seconde procession se composait des âmes du purgatoire qui avaient été délivrées de leurs peines par les mérites et par l'intercession de sœur Colette, après qui elles allaient aussi au royaume du Paradis. Et elle était une de ces dernières.

83 bis. Une autre personne, pratiquant la pénitence et l'austérité, et de grande perfection, vit aussi, dans un ravissement, la glorieuse âme de notre sainte mère emportée en Paradis par une grande multitude d'anges dont la joie s'exhalait en une délicieuse mélodie.

84. À Besançon, une fillette mort-née fut emportée à l'église et jusqu'aux fonts baptismaux, dans l'espoir que Dieu lui accorderait la grâce de la vie. Mais non, telle qu'elle avait été portée elle fut rapportée; sans vie et sans baptême. Bien tristement, on vint recommander le

fait à notre glorieuse mère. On trouva le moyen de se procurer un de ses couvre-chef ou voile dont on enveloppa l'enfant qu'on porta de nouveau à l'église. Par les mérites de notre glorieuse mère, la petite fille eut vie et fut baptisée. En mémoire de ce miracle et en l'honneur de celle par l'entremise de qui cette merveilleuse grâce fut obtenue, aux saints Fonts lui fut imposé le nom de Colette. Plus tard, quand elle fut en âge, on l'offrit, dévotement et humblement, à notre glorieuse mère pour qu'elle la reçoive en sa religion, ce qu'elle accepta. Jusqu'à ce jour elle a toujours vécu très honorablement et persévéré, les mérites de celle dont elle porte le nom s'ajoutant à la grâce de Dieu. Elle est à présent abbesse du couvent de Pont à Mousson en Lorraine. J'ai entendu de sa propre bouche tout ce que dessus, et c'était chose commune au couvent de Besançon.

La seconde personne ressuscité par les mérites de notre glorieuse mère, comme je l'ai entendu dire par les sœurs du couvent de Besançon, était un jeune homme nommé Jean Boissot qui, comme je le crois, vit encore à présent. Il est notable bourgeois de la dite cité et grand bienfaiteur du couvent. Lui-même reconnaît avoir été ressuscité par les mérites de notre glorieuse mère; et tous ceux de sa famille le croient aussi et le confessent, c'est chose très connue dans la ville, aussi bien que très notoire et commune entre les frères et sœurs.

La troisième personne fut un frère mineur, Frère François Claret, qui, pendant trente ans et plus, est demeuré avec elle, lui faisant, humainement et charitablement, beaucoup de plaisir, de confort et d'aides de toutes sortes, ainsi qu'à tous les couvents auxquels il rendit de très appréciables services. Au couvent de Frère de Lons-le-Saunier, il tomba dans une longue et grande maladie, si grave qu'il fut tenu pour mort, et lui-même, après coup, s'est toujours réputé pour avoir été mort. Il expliquait que, selon le jugement de sa conscience, il lui sembla avoir été mené au jugement de Dieu pour avoir grâce et miséricorde; puis il fut envoyé auprès de la glorieuse Vierge Marie; après, devant les apôtres, devant les martyrs, devant les confesseurs, devant les vierges. Tous uniformément jugèrent qu'il devait être rendu et redonné à notre glorieuse mère par l'intercession et la supplication de laquelle l'âme fut remise au corps. Ainsi fut-il ressuscité et, tout de suite après, nettement et entièrement guéri. Cela je l'ai entendu dire par Frère François, plusieurs fois.

85. Je témoigne avoir entendu dire par le bon Père Frère Henri de Baume que, pendant qu'il était au couvent de Castres en Albigeois, il fut grandement et mortellement malade, et apparemment à la fin de ses jours. Elle, se trouvant au couvent de Lézignan en terre basse, eut claire connaissance de lui et de son état dont elle fut très attristée et affligée. Elle fit promptement tout ce qui lui était possible pour lui procurer ce qui pouvait être nécessaire,

utile et convenable pour sa santé. Puis malgré le temps très dangereux et hasardeux, elle se fit transporter légèrement et en toute hâte auprès de lui afin de le secourir en son extrême nécessité. Elle le trouva tout prêt à mourir. Elle se tourna donc immédiatement vers le souverain médecin par dévotes prières et ferventes oraisons auxquelles elle s'employa si efficacement que, dès le premier jour, il commença à mieux aller, encore mieux le second jour, et ainsi de mieux en mieux par la suite, si bien qu'elle le ramena avec elle. C'est ainsi que, par les mérites de notre glorieuse mère et par ses prières qui plurent à Dieu, il fut délivré de la mort.

Je témoigne qu'une religieuse d'un autre ordre, désirant corriger et améliorer sa vie, ayant obtenu la permission de ses sœurs, passa en l'Ordre de Sainte Claire et demanda la faveur de demeurer au couvent où se tenait pour lors notre glorieuse mère, ce qui lui fut accordé. Mais peu de temps après son arrivée, elle tomba dans une très grave et grande maladie dont on n'attendait plus que la mort. Et de fait, on prépara une fosse pour l'enterrer. J'étais au dit couvent et vis la dite fosse. Notre glorieuse mère, considérant pourquoi elle avait quitté son premier état, et le peu de temps qu'elle avait eu pour accomplir son bon désir, se mit en oraison et supplia Notre Seigneur qu'il lui plût par sa bonté de donner du répit et davantage de temps à la malade jusqu'à ce qu'elle eût fait pénitence pour ses péchés. Notre Seigneur exauça miséricordieusement cette requête. La religieuse malade fût bientôt guérie, encore qu'elle eût été en telle extrémité et qu'elle ait reçu les derniers sacrements, lesquels je lui ai vu donner. Elle vécut après cela au moins vingt ans encore. Ce fut au couvent de Poligny.

86. Je témoigne avoir entendu dire par sœur Mathieurette, nièce de notre glorieuse mère, et aussi par un homme d'honneur, Jehan des Béés, et de plus c'était chose toute commune au couvent des sœurs de Besançon, qu'une fois où notre glorieuse mère allait visiter un de ses couvents, les eaux étaient extraordinaire grandes, spécialement la rivière de Doubs qui passe par Besançon et par Dole. Par inadvertance, le dit Jehan des Béés, qui menait une religieuse sur son cheval, entra en un très dangereux passage où l'eau était si profonde qu'ils furent comme tout plongés dedans, et la force de l'eau les entraînait en aval. Aussi estimait-on qu'ils ne pouvaient être que noyés et perdus. Notre glorieuse mère criait éperdument vers Dieu, avec une intense douleur mais aussi avec tant d'ardeur et une si grande espérance qu'elle fut de Lui entendue et exaucée. Ils furent ainsi, par ses mérites et prières, délivrés du péril d'être noyés et perdus.

Je témoigne avoir entendu dire par plusieurs, et cela se répétait communément, spécialement entre les sœurs, qu'un vénérable docteur, maître Pierre Psalmon, entra une fois, sans songer au péril, dans une très grande eau, et il s'y poussa si avant que lui et son cheval tombèrent dans un grand creux, presque un abîme sans fond, loin de la rive, où il ne pouvait trouver aucun moyen de sortir de cette détresse et d'échapper à la mort. Il se remémora notre glorieuse mère et de tout son cœur, humblement la pria de vouloir, devant Dieu, lui venir en aide en cet angoissant et mortel besoin. Et, par la grâce de Dieu, lui et son cheval arrivèrent saufs à la rive.

87. Je témoigne que notre glorieuse mère se trouvant, une fois en autres, au couvent de Vevey en Savoie, il arriva qu'un très bon ouvrier de maçonnerie nommé Jaquemond, qui avait la charge des ouvriers et ouvrage du couvent, était sur la rivière du lac avec plusieurs autres amenant des matériaux convenables pour l'édification du couvent, lorsque soudainement, une tempête mit le lac en violente agitation, et ils furent en grand péril d'être noyés. Notre glorieuse mère le sentit et connut en son esprit. Elle appela bien vite son père confesseur et humblement le pria d'aller rapidement en face d'eux et de les marquer avec dévotion du signe de la croix. Aussitôt qu'il l'eut fait, ils se trouvèrent, doucement et en sûreté, au port et à la rive. Et joyeusement ils furent amenés en présence de notre sainte mère. J'étais au dit couvent. Il en fut comme je le dis, et notre glorieuse mère eut cette connaissance sans aucun avertissement humain.

Je témoigne qu'il y eut un religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, oncle du Frère Pierre d'Aisy, homme de grandes perfection et grandement désireux de faire grandir la vraie foi catholique, pour laquelle il eut volontiers offert et sacrifié à Dieu sa vie par le martyre s'il en avait trouvé l'opportunité. Pressé par ce bon désir, il se rendit à Jérusalem au milieu des sarrasins et des mécréants. Il fut pris par eux, lié fort cruellement et mis en une obscure et épouvantable prison. Mais là, il fut visité et consolé par notre glorieuse mère, ainsi que lui-même, après sa délivrance, en a témoigné. Je l'ai entendu lui-même le disant au couvent de Poligny : Il disait aussi que, par la grâce de Notre Seigneur et les beaux enseignements qu'il démontrait en notre glorieuse mère : (son exemple) et sa conversation plaisant à Dieu, nombre de jeunes filles gardaient la virginité. Tout ceci nous a-t-il dit; et que, lors de sa visite qu'elle lui fit dans sa prison, elle l'assura qu'il serait délivré sous peu, Notre Seigneur le réservant pour d'autres œuvres.

88. Je témoigne que, assez près d'un de ses couvents, était une terrible et cruelle prison, qu'on disait être fréquentée souvent par les ennemis d'enfer, lesquels faisaient beaucoup de désolations aux pauvres prisonniers. Spécialement depuis la tombée de la nuit jusqu'à l'heure où la cloche de ce couvent de Poligny sonnait pour Matines, ils leur causaient quantités d'afflictions. Mais aussitôt que les religieuses sonnaient pour l'Office divin de Matines, ces ennemis d'enfer s'évanouissaient, n'empêchant plus leur repos. C'est pourquoi les prisonniers, de nations étrangères et autres, demandèrent ce qu'était cette cloche qui leur procurait tant de confort et de rafraîchissement...On leur répondit que c'était la cloche des religieuses de notre glorieuse mère, et ils en louèrent Notre Seigneur affirmant que c'était une cloche de bénédiction. Ainsi l'ai-je entendu dire par les gardes des dites prisons, et c'était chose sue généralement, mais surtout au couvent et en la ville de Poligny.

Je témoigne qu'une fois, à Poligny, la femme de Jehan Maillardet commença le travail d'accouchement à grand peine et avec d'extrêmes douleurs, et elle ne pouvait enfanter. On redoutait très fort qu'elle et son enfant ne perdre la vie. On envoya une de ses filles, par grande dévotion, demander les prières et oraisons de notre glorieuse mère alors au couvent de cette ville. Quand elle eut fait à Notre Seigneur cette recommandation, Sœur Colette dit à la fille : «Va-t-en joyeusement, tu trouveras ta mère ayant enfanté un beau fils ». Et elle le trouva ainsi. C'est pourquoi cette femme voua un grand amour à notre mère et à toute sa religion, car le dit enfant vécut très longtemps. Je l'ai entendue, le racontant elle-même au couvent, devant les sœurs parmi lesquelles j'étais présente.

89. Je témoigne avoir entendu raconter par sœur Mathieurette, nièce de notre glorieuse mère qui était avec elle, qu'en la ville de Poligny il y avait un bourgeois marchand nommé Jehan Courraud, dont la femme, sage et dévote, nommée Étienne, était enceinte et près d'enfanter. Ce Jehan Courraud vint donc au couvent de Sainte Claire du lieu, où se trouvait notre glorieuse mère, pour lui demander humblement de vouloir bien prier Notre Seigneur pour la délivrance de sa femme. Comme il faisait sa requête, on vint lui annoncer qu'elle était en travail, et que, au cours de ce travail, l'enfant s'était tourné de telle manière au ventre de sa mère qu'on ne pourrait absolument pas l'avoir vivant sans inciser sa mère, ce dont le dit bourgeois conçut très grande tristesse et inquiétude. Il s'en retourna hâtivement à son hôtel. Il trouva sa femme dans l'état qu'on lui avait signalé, et les chirurgiens appelés étaient là prêts à intervenir. Il les fit différer et pendant ce temps il revint, tout malheureux, exposer le cas et le péril où était sa femme, à notre glorieuse mère qui, avec bonté, le reconforta. Elle le fit retourner auprès de sa femme toujours en travail et désolée, et lui dit de lui envoyer une de ses

parentes. En attendant elle se mit en oraison pour la parturiente. Après quoi elle appela la parente arrivée au monastère et lui dit : «Allez vous-en à l'hôtel, car Notre Seigneur a fait grâce à la femme de Jehan Courraud, elle a accouché d'un beau fils ». Ce dernier fut baptisé et vécut après bien plus de cinq ans.

Je témoigne avoir entendu dire par notre glorieuse mère, au couvent de Besançon, et aussi l'ai entendu raconter par la sœur Mathieurette et plusieurs autres sœurs du couvent de Poligny, que notre glorieuse mère fut très douloureusement atteinte en ses yeux qu'elle aimait mieux que tous ses autres membres parce que, par eux, elle voit le très précieux Corps de Notre Seigneur et elle voit pour Le servir, et elle en reçoit consolation par les saintes Écritures. Le mal qu'elle souffrait était si grave qu'un soir l'un de ses yeux paraissait entièrement perdu, et on ne croyait pas possible que de celui-là elle vit jamais. Plusieurs frères et sœurs le constatèrent et en furent grandement désolés. Mais le lendemain matin, cet œil qui s'était avéré malade et comme perdu, fut aussi beau, net, entier, qu'il avait jamais été. Tous ceux qui en avaient été tristes et désolés furent réconfortés et purent rendre grâce à Notre Seigneur.

Je témoigne que, tandis que j'étais au couvent de Besançon, une des religieuses, sœur Catherine de Mancée, qui était très familière de notre glorieuse mère, par trois fois se blessa très gravement et douloureusement à un œil, tellement qu'on croyait cet œil irrémédiablement perdu, mais les trois fois, quand notre glorieuse mère la regarda, elle fut guérie sur le champ. Nettement je vis qu'ainsi fut fait.

90. Je témoigne qu'en la ville de Poligny, la femme de Pardessus de cette ville celui qui fit là le couvent de sainte Claire où j'étais alors, tomba en une grande maladie de la tête, à tel point qu'elle devint comme folle et aliénée de sa raison. Voyant cela, son mari désolé et découragé la fit amener au couvent pour être présentée à notre glorieuse mère qui, lorsqu'elle la vit, commença à la reprendre et à la blâmer, disant que, faute de se confesser, elle avait encouru cette maladie. Elle fit donc venir son père confesseur, Frère Henri de Baume, pour la confesser; et pendant qu'elle se confessait, elle fut en oraison devant Dieu pour elle. Dès qu'elle fut confessée entièrement, elle fut nettement guérie comme si elle n'avait jamais été malade.

Je témoigne avoir entendu dire par les autres sœurs de Besançon et aussi par plusieurs sœurs en d'autres couvents, qu'un religieux nommé Frère Eustache, alors qu'il était encore prêtre séculier et allait à Besançon rencontrer notre glorieuse mère au sujet du couvent de Moulins, fut pris, au cours du voyage, d'un si grand mal dans une jambe qu'elle ne le portait

plus, et le médecin jugea qu'il s'agissait d'une maladie incurable. Très fort découragé et désolé, il parvint néanmoins en présence de notre glorieuse mère à qui il manifesta ce mal qui lui était venu. Elle en eut grande pitié et compassion et elle le recommanda à Notre Seigneur de toute sa ferveur et dévotion. Sans tarder, il fut guéri. Et il s'en retourna joyeusement et légèrement.

Je témoigne avoir entendu dire, ici, par le Frère Pierre d'Aizi, les sœurs étant présentes, que Frère Pierre Goullier, de l'Ordre de saint François, demeurant au couvent de sainte Claire de Besançon, fut grandement et mortellement malade. On ne croyait pas qu'il vivrait jusqu'au lendemain matin, car il avait dans la gorge un gros abcès qui l'étranglait. Il plut à Notre Seigneur que le Frère Pierre d'Aizi, qui était visiteur des sœurs, vint au couvent; il trouva le patient proche de la mort et en fut très affligé. Il ne savait comment il pourrait lui venir en aide. Il se rappela qu'il avait sur lui des cheveux de notre glorieuse mère; il les prit donc, ainsi que la règle de saint François qu'il portait toujours avec lui, il marqua le malade du signe de la croix avec des choses susdites, et les déposa sur lui. Tout de suite après, l'abcès creva et se vida, et le frère malade se trouva guéri.

91. Je témoigne que deux religieuses de l'Ordre de sainte Claire furent très gravement et mortellement malades. L'une s'appelait Eudeline, et l'autre sœur Jacqueline. On ne trouvait aucun remède convenable pour les faire recouvrer leur santé; elles ne pouvaient rien supporter. Notre glorieuse mère survint. Comme les nourrices apaisent seulement leurs petits enfants, elle pria un petit morceau de mie de pain qu'elle mit en sa sainte bouche, le mâcha un peu, puis le prit et, doucement, humblement, en mit en la bouche de chacune des deux malades. Dès qu'elles l'eurent avalé, elles se retrouvèrent en très bonne santé. Ainsi elles furent guéries.

Je témoigne tenir de sœur Jeanne de Corbie qui était portière au couvent de Seurre en Bourgogne, qu'elle-même avait entendu le charretier qui avait conduit notre glorieuse mère et d'autres religieuses d'un couvent en un autre nouvellement établi et édifié, qu'une des religieuses, sœur Françoise, était tombé sous le chariot très malheureusement. Les sœurs pensaient qu'on risquait de la trouver, sinon morte, du moins terriblement blessée, mais notre glorieuse mère avait à l'instant, de toute sa ferveur et en grande dévotion, élevé son cœur vers Notre Seigneur, en lui recommandant sœur Françoise. Et elle fut trouvée absolument saine, sans aucun mal.

Je témoigne qu'au couvent de Besançon en Bourgogne où j'étais pour lors, sœur Catherine de Mancé, très familière de notre glorieuse mère, malencontreusement tomba sur

une pelle pleine de charbons ardents : elle eut une main et un pied gravement brûlés. Quand elle vint en présence de notre glorieuse mère et que celle-ci aperçut ces plaies, elle jeta sur elle un regard de compassion en lui demandant ce qu'elle avait, et, instantanément la sœur eut son pied et sa main parfaitement guéris. Depuis il n'y eut pas de traces.

92. Je témoigne avoir entendu notre glorieuse mère nous dire, à plusieurs sœurs qui étions présentes, que lorsqu'elle était encore dans le siècle et bien jeune, elle se coupa en la jambe, très laidement, avec la hache de son père Robert Boelet, qui était charpentier. Et, comme elle l'a raconté plusieurs fois, la coupure était si profonde qu'il semblait que la jambe ne tenait plus que par la peau. Sans en parler ni à son père ni à sa mère, elle la lia, et se recommanda à Notre Seigneur. Mais le lendemain elle fut toute saine et guérie.

Je témoigne avoir entendu la bonne mère sœur Agnès de Waux dire que pendant qu'elle était abbesse du couvent d'Auxonne en Bourgogne, une fois notre glorieuse mère vint en ce couvent pour le visiter. Il y avait alors sept religieuses malades en ce dit couvent. Mais à la venue de notre mère, toutes furent guéries et se retrouvèrent en bonne santé.

Je témoigne qu'au couvent de Poligny il y avait une religieuse, sœur Claire – qui fut ensuite, durant 20 ans, abbesse du couvent de Vevey en Savoie – qui souffrait d'un si grand mal de tête qu'elle en avait les yeux tournés. Il fut signifié à notre glorieuse mère que sœur Claire allait mourir. Elle se rendit donc hâtivement au chevet de la malade. Elle lui dit tant de belles paroles, lui fit de si salutaires admonitions, qu'elle en fit toute réconfortée et guérie. Ainsi l'ai-je entendu dire par la dite sœur Claire au couvent de Vevey. Mais c'est à Poligny qu'elle fut guérie.

Je témoigne avoir ouï dire à sœur Marguerite de Cayeux, du couvent de Besançon, qu'elle avait en la main une fistule que les chirurgiens disaient être incurables. Furtivement elle prit la main de notre glorieuse mère et la mit sur la fistule, en grande foi, mais sans rien dire car elle se doutait qu'elle la rebuterait. Et quand la sainte main fut ôtée, la sœur trouva son mal entièrement guéri.

92 bis. Je témoigne avoir entendu par le Père Frère Pierre de Reims, et par Frère Lucas, et par Frère Daniel de Gand, qu'au couvent d'Orbe en Savoie, Sœur Mahault, qui était ma sœur charnelle et qui fut mère abbesse de ce dit couvent, eut un grand mal en ses mains et en un de ses pieds, et on ne pouvait trouver aucun remède capable de le guérir. Notre glorieuse mère en eut connaissance. Elle lui prescrivit de recevoir de bon gré l'office qu'on lui faisait faire et

pour lequel elle montrait de l'ennui; et dès qu'elle eut accepté elle fut entièrement guérie. Les frères nommés ci-dessus me l'ont dit, et aussi à d'autres qu'à moi.

93. Je témoigne avoir entendu dire au père Frère Pierre de Reims qu'une religieuse, Marguerite Beauvoir, fut très gravement malade, tellement qu'elle croyait bien mourir, et elle le signifia par écrit à notre glorieuse mère, en se recommandant très humblement en ses saintes oraisons devant Notre Seigneur. Elle lui répondit une lettre très réconfortante et consolante, contenant qu'il lui fallait se conformer totalement à la volonté de Dieu pour vivre ou mourir, et que tout ce qu'IL ferait serait pour son plus grand bien. Et pour ce qui la concernait, elle et ses prières si celles-ci avaient quelque valeur devant Dieu, elle ne l'oublierait pas et ne manquerait pas de l'aider en ce besoin. Aussitôt après l'expédition de cette lettre, et la recommandation faite, la religieuse malade fut guérie et se retrouva en excellente santé. La lettre en question, ainsi que plusieurs autres que notre glorieuse mère lui avait envoyées d'autres fois, une de ses sœurs, afin de les plus précieusement conserver les a disposées et cousues ensemble de façon à en faire un petit livret. Mais voilà qu'un jour où elle tirait de l'eau, ayant en son giron le petit livret, celui-ci, par inadvertance, tomba dans le puits. Il y demeura jusqu'au lendemain bien tard, quand on fut parvenu à épuiser et nettoyer le puits alors les dites lettres furent trouvées au fond, dans la boue; on les lava comme des couches de petit enfant et on les sécha. Elles demeurèrent aussi belles et entières que si jamais elles n'eussent été mouillées. Et la religieuse les garda avec soin selon son premier propos.

94. Je témoigne avoir entendu dire par le père Frère Pierre d'Aisy et par le père Frère Pierre de Reims, nous parlant à la grille, que le dit père Pierre d'Aisy, lorsqu'il était visiteur des sœurs de notre glorieuse mère, fut si lamentablement affligé, durant un an et demi, de la grande douleur en la tête qu'on appelle migraine, qu'il ne pouvait prendre sa réfection corporelle sans horrible et indicible douleur; souvent il se levait de table et allait par le jardin, criant plaintivement et pleurant; Et quand on lui parlait, il était tellement absorbé par sa souffrance qu'il ne pouvait s'appliquer à ce qu'on lui disait. Lorsque venait la nuit, son mal redoublait; alors il se levait, allait à travers sa chambre, puis au jardin, puis ailleurs, toujours en la même excessive peine. Il n'y avait lit, place ou lieu quelconque, si confortable fut-il, qui ne lui fasse grand peur à regarder. Mais en toutes ses souffrances et angoisses, il invoquait l'aide de Notre Seigneur, de la glorieuse Vierge Marie et aussi de notre glorieuse mère pour le compte de qui il exerçait son office afin que par ses mérites il obtienne aide et remède à son terrible mal, faute de quoi il lui était impossible de remplir son dit office. Il advint qu'une

nuit, comme il se reposait au couvent de Besançon, il eut une vision dans laquelle il se trouvait en la chapelle de son oratoire au couvent de Gand où il avait célébré la messe devant elle quand elle vivait. Il lui sembla qu'elle l'appelait très doucement de la voix qui lui était coutumière (et qu'il connaissait); elle était en habit, et il la voyait en propre figure comme lorsqu'elle était vivante. Avec cela, elle était très belle et lumineuse, et fort joyeuse. Elle consola frère Pierre avec une si bienveillante douceur et si charitablement que lorsqu'il s'éveilla, il se trouva entièrement sain et guéri. Car jamais depuis, il ne ressentit la moindre petite douleur de cette vilaine migraine. Deo gratias.

95. Je témoigne avoir entendu raconter par le père de Reims, ici à la grille, qu'une fois notre glorieuse mère allant visiter de ses couvents, fut reçu en l'hôtel d'un homme assez considérable de la cité de Troyes en Champagne. L'enseigne de son hôtel était «Les Maures». Par la suite, il y eut dans cette famille un jeune enfant qui tombait de cette maladie qu'on nomme le haut mal. Il lui arriva, en tombant, de se casser les bras, de quoi le père et la mère furent grandement affligés. Ils se souvinrent alors qu'ils avaient dans une occasion donnée l'hospitalité à notre glorieuse mère. Aussi, mus de confiance, ils prièrent humblement Notre Seigneur et sa glorieuse Vierge-Mère que, par les mérites de cette glorieuse Dame Soeur Colette qu'ils avaient autrefois reçue en leur hôtel, il leur plut de guérir leur enfant. Leur prière faite, l'enfant fut aussitôt guéri de double mal : ses bras cassés, et le haut mal.

Je témoigne avoir entendu dire au père de Reims, à la grille, ici, qu'une autre fois, la maison d'un voisin de l'homme de qui on vient de parler se trouvait incendiée, et comme elle était toute proche de la sienne, il se doutait très fort que le feu allait se communiquer chez lui et qu'il perdrait ainsi tout ce qu'il avait de vaillant. En hâte, il évoqua en son cœur notre glorieuse mère, lui disant humblement, en "toute ferveur et confiance:" Hé ! Glorieuse Dame, Soeur Colette, qui avez été cause de la santé de mon enfant, je vous en prie, veuillez me secourir maintenant, en cette nécessité. " Et aussitôt ces paroles dites, le feu commença à diminuer, et rapidement ensuite fut éteint, sans qu'il y eût chez lui aucun dommage, ni rien de fâcheux.

96. Je, Soeur Perrine de la Baume, ci-dessus nommée, plusieurs fois témoigne - autant qu'il est possible à une religieuse qui garde son état, sa profession en toute pureté de conscience et humilité, devant tous et toutes que les choses dites ci-devant sont vraies ainsi, et

dans la forme en laquelle elles sont écrites. Toutefois, à cause de ma pauvre et peu fidèle mémoire, leur réalité serait diminuée plutôt qu'autrement, car, selon ma conscience, je crains d'avoir dit moins que plus. Entre les autres causes, j'avoue que souvent la clarté et la beauté qui éclataient en sa face étaient si grandes, que je n'osais pas la regarder.

DEO GRATIAS.